



Assemblée générale

Distr. générale
12 mai 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Points 20 a), 31, 32, 40, 41, 61 b), 88, 94, 95, 96 a), c) et d),
97 a), b), d) et e), 98, 101, 102, 103, 104, 105 et 110
de la liste préliminaire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par l'Organisation des Nations Unies**

**Élimination des mesures économiques coercitives utilisées
pour exercer une pression politique et économique**

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures
et propositions : l'Assemblée du millénaire**

Questions relatives à l'information

Questions de politique macroéconomique

Questions de politique sectorielle

**Développement durable et coopération économique internationale :
respect des engagements et application des politiques convenus
dans la Déclaration sur la coopération économique internationale,
en particulier la relance de la croissance économique
et du développement dans les pays en développement, et application
de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième
Décennie des Nations Unies pour le développement; développement
culturel; dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération
économique internationale pour le développement par le partenariat**

* A/55/50.

Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21; Convention sur la diversité biologique; poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Activités opérationnelles de développement

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

Mondialisation et interdépendance

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à La Havane du 10 au 14 avril 2000 (voir annexes).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer, au titre des points 20 a), 31, 32, 40, 41, 61 b), 88, 94, 95, 96 a), c) et d), 97 a), b), d) et e), 98, 101, 102, 103, 104, 105 et 110 de la liste préliminaire, le texte des documents finals du Sommet du Sud comme documents du Sommet du millénaire et de l'Assemblée du millénaire qui doivent se tenir prochainement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(Signé) Arthur C. I. Mbanefo, MFR

Annexe I à la lettre datée du 5 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Sommet du Sud

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Groupe des 77 et la Chine pleinement convaincus de la nécessité impérieuse de travailler dans une union étroite à l'instauration d'un monde pacifique et prospère, nous sommes réunis à La Havane (Cuba), du 12 au 14 avril 2000, dans le cadre du premier Sommet du Sud.

2. Nous restons pleinement attachés à l'esprit du Groupe des 77 et la Chine, qui a aidé nos pays, depuis sa fondation au début des années 60, à poursuivre de concert une action constructive en vue de défendre et de promouvoir nos intérêts collectifs et une vraie coopération internationale au service du développement. Nous réaffirmons à cette réunion historique notre attachement aux principes et aux objectifs qui ont guidé le Groupe depuis sa création. Nous nous consacrerons de nouveau à renforcer l'unité et la solidarité de celui-ci à la poursuite de ses objectifs, ainsi que le rôle qu'il est appelé à jouer dans les relations économiques et commerciales internationales.

3. Nous sommes pleinement convaincus de la nécessité impérative de nous réunir, à l'aube du nouveau millénaire, une conjoncture critique dans l'histoire contemporaine de l'humanité, afin de réfléchir sur la situation économique mondiale en mutation rapide, de discuter des nouveaux défis que doit relever le Sud dans les domaines économiques et sociaux et de leur chercher des solutions. Nous nous sommes aussi réunis en étant pleinement convaincus que, au début du XXI^e siècle, nous devons agir avec décision afin de façonner un avenir meilleur pour nos pays et nos peuples et d'œuvrer pour l'établissement d'un système économique international qui soit juste et démocratique.

4. Nous réaffirmons que nous nous inspirons dans notre action de tous les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, et du plein respect des principes du droit international. À cet égard, nous soutenons le principe de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États; la prise de mesures réelles pour supprimer les actes d'agression et toutes autres ruptures de la paix; la promotion du règlement des différends par des moyens pacifiques de façon à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et la justice; le non-recours dans les relations internationales à la menace de la force ou à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État ou de toute autre manière incompatible avec les objectifs des Nations Unies; le développement de relations amicales basées sur le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples; la coopération internationale qui implique le règlement des problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire, et la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, indépendamment de la race, du sexe, de la langue et de la religion.

5. Nous soulignons que la mondialisation et l'interdépendance ne doivent pas être utilisées pour miner ou réinterpréter les principes susmentionnés qui demeurent les fondements de relations amicales et pacifiques entre les États et du règlement des

différents et des conflits par des moyens pacifiques. Nous soulignons par ailleurs que ces principes nous inspirent à travailler à fond à la création d'un système économique international plus juste et plus équitable qui offre à tous les peuples la sécurité et des occasions croissantes d'améliorer leur niveau de vie.

6. Nous nous sentons engagés envers un système mondial basé sur la primauté du droit, sur la démocratie dans la prise de décisions et sur le plein respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le nouveau système mondial doit refléter ces principes.

7. Nous soulignons que le développement est la meilleure contribution à la paix, et que l'un et l'autre doivent se construire de concert. Le développement est un processus continu sans limites arbitraires par lequel nous oeuvrons pour la prospérité et le bien-être de nos peuples. Notre priorité maximale est de sortir du sous-développement, ce qui implique l'élimination de la faim, de l'analphabétisme, des maladies et de la pauvreté. Bien que ceci découle de notre entière responsabilité, nous prions instamment la communauté internationale d'adopter d'urgence des actions résolues, selon une approche globale et multidimensionnelle, en vue de nous aider à atteindre ces objectifs et d'instaurer des relations économiques internationales fondées sur la justice et l'équité. Nous affirmons que le développement en vue du bien-être de nos peuples restera l'axe de l'action du Groupe des 77 et de la Chine et, à cet égard, nous redisons notre attachement à cet objectif. Nous reconnaissons le droit des pays en développement de choisir, dans l'exercice de leur souveraineté et sans ingérence dans leurs affaires intérieures, leur voie de développement selon leurs priorités et leurs objectifs nationaux. Nous sommes toutefois vivement inquiets de constater que la coopération internationale au service du développement a été reléguée dans l'ordre du jour de la communauté internationale, y compris aux Nations Unies. Compte tenu des objectifs que nous nous sommes fixés, nous appelons donc la communauté internationale, au seuil du nouveau millénaire, à donner la priorité au développement des pays en développement et à adopter d'urgence des mesures résolues qui nous aideront à surmonter les obstacles sur la voie du développement.

8. À cet égard, ayant à l'esprit l'interdépendance des nations et les différents niveaux de développement humain dans le monde, nous soulignons la nécessité d'instaurer un nouvel ordre humain mondial en vue de supprimer les clivages croissants entre les riches et les pauvres, aussi bien au sein des pays qu'entre eux, et ce grâce à la promotion de la croissance dans l'équité, à l'élimination de la pauvreté, à l'expansion des emplois productifs et à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale. Aussi nous engageons-nous à travailler de concert pour relever ces défis au bénéfice de tous nos peuples.

9. Nous notons que, ces dernières décennies, des facteurs externes ont contraint la réalisation du potentiel économique du Sud. Ceci a porté préjudice à leur commerce extérieur, ainsi qu'au courant d'investissements étrangers directs et à d'autres formes d'investissement. Il est donc impératif de promouvoir un dialogue Nord-Sud basé sur un esprit de partenariat, d'avantages mutuels et d'interdépendance authentique en vue de lever au plus tôt ces contraintes.

10. Nous sommes pleinement convaincus de la nécessité de créer un nouvel esprit de coopération internationale fondé non seulement sur le principe du partage des avantages, mais encore sur celui des responsabilités communes mais différenciées des pays en développement et des pays industriels. Nous jugeons que, pour ce faire, il est impérieux d'élaborer des solutions collectives et pacifiques aux problèmes qui

touchent l'ensemble du monde, ce qui exige la recherche de mécanismes concrets à même de garantir la participation pleine et réelle, sur un pied d'égalité, du Sud au processus décisionnel international. À cet égard, les mécanismes internationaux aboutissant à l'adoption de normes et d'actions mondiales doivent être tels qu'ils permettent aux pays du Sud de participer sur un pied d'égalité à la prise des décisions qui touchent la plupart d'entre eux. Les institutions internationales d'administration économique doivent en particulier promouvoir une prise de décisions plus large qui s'avère essentielle à une politique économique mondiale plus équitable. Dans le contexte de l'interdépendance nous soulignons le besoin d'adopter au plus tôt des mesures pour permettre aux mécanismes existants d'être plus transparents, plus intégrants, plus participatifs, plus interactifs et à plus large base. De même, au niveau national, nous avons aussi noté que les efforts pour promouvoir le développement requièrent un véritable partenariat avec une approche plus intégrante et plus participative qui implique tous les acteurs, ONG et secteur privé compris.

11. Nous notons avec inquiétude que les pays du Sud n'ont pas été en mesure de tirer profit des bénéfices de la mondialisation au même titre que les pays développés et qu'ils en ont été exclus pour l'essentiel. Les asymétries et les déséquilibres se sont renforcés dans les relations économiques internationales, notamment en ce qui concerne la coopération internationale, creusant encore plus le fossé qui sépare les pays en développement des pays industriels. Nous sommes aussi inquiets du fait que, dans ce cadre, les conditions sociales et économiques des pays les moins avancés se sont encore plus détériorées. Par ailleurs, l'écart de revenus au sein des pays, l'exclusion sociale et les inégalités demeurent grands, et la quantité de personnes vivant dans la pauvreté s'est accrue. Il faut adopter des mesures urgentes pour satisfaire aux besoins des larges majorités de la population, en particulier les femmes et les enfants, qui sont obligés de vivre dans des conditions de pauvreté extrême; sinon la mondialisation n'apportera pas de solutions permanentes aux problèmes essentiels des pays en développement. Pour la plupart d'entre nous, l'agriculture demeure le pilier de nos économies et la majorité de nos populations vivent encore dans des zones rurales. Même si la mondialisation ne les a pas touchés, elle doit répondre à leurs besoins.

12. Les graves problèmes financiers auxquels sont confrontés beaucoup de nos pays, l'instabilité financière générale, les problèmes associés à l'instabilité excessive des mouvements de capitaux à court terme, l'absence d'un mécanisme de réglementation et du surveillance appropriées de ces mouvements et des fonds de protection, ainsi que les institutions financières à très fort effet de levier sont également au centre de nos préoccupations. Cette situation exige d'urgence une réforme radicale de l'architecture financière, susceptible de rendre celle-ci plus démocratique, plus transparente et mieux orientée vers la solution des problèmes de développement. Elle réclame également la mise en place d'un programme clair qui ne saurait se limiter à la simple prévention des crises, prévoyant des actions destinées à aborder les problèmes interdépendants des finances, du commerce, de la technologie et du développement à l'échelle internationale. Le retour à une apparente normalité des marchés de capitaux après la dernière crise ne doit pas nous inciter à la complaisance.

13. Même les pays en développement aux marchés financiers limités ou sans marchés de ce genre sont durement frappés par la volatilité et la contagion financières et par la chute des cours des produits de base, qui découle d'une diminution de la de-

mande, et par l'instabilité réciproque des marchés financiers et de ceux des produits de base, par l'ajournement des investissements, ce qui menace dangereusement leur situation économique générale et leur potentiel de croissance. Bien que la contagion financière n'ait pas un effet généralisé dans ces pays, leurs économies sont toutefois sévèrement touchées. Nous appelons donc les institutions financières multilatérales à prendre sans retard des mesures de soutien en leur faveur.

14. La CNUCED, en tant que centre de coordination aux Nations Unies pour l'analyse intégrée du commerce et du développement, et d'autres questions annexes en rapport avec les finances, la technologie, les investissements et le développement durable, devrait en poursuivre l'examen et recueillir un consensus afin de reformuler des politiques et des options par rapport à la mondialisation dans la perspective du développement. Nous réaffirmons énergiquement notre engagement à l'égard du mandat conféré à la CNUCED à Bangkok de contribuer à la réforme en cours des institutions financières internationales.

15. Nous reconnaissons que les pays en développement doivent poursuivre leurs efforts de réformes économiques pour renforcer la croissance économique soutenue et le développement durable. Nous prions instamment les pays développés de tenir compte des retombées négatives éventuelles que leurs politiques économique, monétaire, de change et fiscale nationales ont sur les pays en développement et de mettre en oeuvre des politiques sensibles aux besoins et aux intérêts du Sud.

16. Le monde est devenu plus interdépendant qu'auparavant. La persistance de la pauvreté endémique et de la misère dans les pays du Sud constitue une menace potentielle à la sécurité et la prospérité dans le monde. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'initiative appelant à la création du Fonds mondial de solidarité et nous encourageons les efforts des pays membres en vue de son instauration. Nous soulignons l'importance de ce fonds qui contribuera à l'éradication de la pauvreté.

17. Nous appelons à restaurer la confiance dans le système commercial multilatéral, ce qui contribuerait à la croissance et au développement économiques des pays du Sud. Nous insistons sur la nécessité que les pays développés tiennent sans retard leurs engagements relatifs à un traitement spécial et différencié des biens et services exportés par les pays en développement et nous demandons un renforcement du système de préférences commerciales, qui devrait aussi tenir compte des besoins des pays les moins avancés et les spécificités d'un certain nombre de petits pays en développement, ainsi que de leurs problèmes de vulnérabilité et des risques qu'ils courent de se voir maintenus à l'écart de l'économie mondiale. Nous demandons instamment de libéraliser en premier lieu les services où les pays en développement possèdent des avantages comparatifs. À cet égard, la question clef des mouvements de personnes physiques doit être dûment abordée.

18. Nous notons avec inquiétude que la libéralisation du commerce international n'a pas donné les bénéfices escomptés par les pays en développement. Il est nécessaire de restaurer la confiance dans le système commercial multilatéral à travers l'entière participation des pays en développement et l'application complète et loyale des accords du Cycle d'Uruguay dans leur vrai esprit et la prise en compte réelle des préoccupations des pays en développement en ce qui concerne leur application. Nous insistons sur le fait que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit devenir universelle à travers l'accélération des formalités d'entrée sans conditionnalités politiques. Nous pressons instamment tous les pays membres de l'OMC de

s'abstenir d'imposer des demandes excessives aux pays en développement cherchant à y entrer. Nous reconnaissons que les pays en développement doivent engager des consultations entre eux pour y promouvoir leur participation réelle.

19. Nous nous félicitons de l'offre de l'État du Qatar d'accueillir la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et nous appelons tous les pays du Sud à y participer activement pour atteindre leurs objectifs et promouvoir leurs intérêts.

20. Nous soulignons le besoin urgent de redresser les déséquilibres dans les présents accords de l'OMC, en particulier le droit des pays en développement à promouvoir leurs exportations, lequel a été réduit par l'abus de mesures protectionnistes telles que les actions antidumping et les droits compensateurs, ainsi que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits. La libéralisation significative et rapide du secteur textile, qui présente un intérêt particulier pour les pays en développement, doit être abordée en priorité par le système commercial multilatéral en tant qu'autre problème important d'accès aux marchés. Nous demandons aussi l'ouverture des négociations accordées en conformité avec les clauses de l'article 20 de l'accord sur l'agriculture. Dans ce domaine, les objectifs devaient être intégrés au secteur selon les règles normales de l'OMC. Nous demandons aussi l'application pleine et rapide de la décision de la Réunion de Marrakech relative aux éventuelles retombées négatives du programme de réforme sur les pays les moins avancés et sur les pays en développement importateurs nets. Les accords de l'OMC devraient être appliqués en tenant compte du besoin d'étendre la période de mise en oeuvre d'accords spécifiques qui posent des problèmes aux pays en développement. L'examen de l'accord sur les ADPIC, selon les articles 27 et 21, devrait mieux répondre aux besoins du Sud et assurer aux pays en développement l'accès aux connaissances et aux techniques en des termes préférentiels. Nous devons oeuvrer à l'harmonisation de l'accord sur les ADPIC avec les clauses de la Convention sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

21. Nous appelons aussi les pays développés à appliquer pleinement un traitement spécial et différencié aux pays en développement, à renforcer le Système de préférences et à donner un accès libre et juste à leurs marchés aux produits et services présentant un intérêt spécial pour eux. À cet égard, nous prions instamment l'OMC d'accéder à la demande de dérogation des clauses de l'article premier, paragraphe 1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), faite par l'Union européenne et le Groupe des pays ACP. Nous appelons les partenaires développés à reconnaître aussi le besoin de formuler des mesures appropriées pour envisager les inquiétudes d'autres pays éligibles par le renforcement du Système généralisé de préférences. Les prochaines négociations commerciales multilatérales devraient être basées sur un ordre du jour positif et prendre en considération la dimension du développement dans le commerce, ainsi que des besoins spécifiques et des préoccupations des pays en développement. Nous appelons tous les pays à contribuer à ce que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) puisse s'acquitter de son mandat qui est d'aider les pays en développement lors des négociations commerciales multilatérales en leur fournissant des ressources suffisantes. Tout en faisant nôtres les valeurs de la protection de l'environnement, des normes de travail, de la protection de la propriété intellectuelle, des innovations autochtones et de la communauté locale, d'une gestion macroéconomique saine, ainsi que de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, et leur abordage dans les institutions internationales compétentes,

nous repoussons fermement toutes les tentatives d'utiliser ces questions comme des conditions et des prétextes pour restreindre l'accès aux marchés et les courants d'aide et de techniques aux pays en développement.

22. Ayant examiné les résultats couronnés de succès de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue récemment à Bangkok (Thaïlande), nous demandons à tous les pays de soutenir pleinement les efforts que celle-ci consent pour promouvoir les effets du commerce sur le développement dans le cadre d'une mondialisation et d'une libéralisation de l'économie mondiale.

23. Nous estimons par ailleurs que les pays membres du Groupe des 77 et la Chine devraient coordonner leurs priorités et négocier des stratégies qui leur permettent de promouvoir réellement leurs intérêts communs en partageant et dirigeant les négociations commerciales multilatérales dans le sens des besoins des pays en développement, de sorte que les politiques commerciales servent aux objectifs du développement et procurent aussi aux pays en développement un accès élargi aux marchés.

24. Ayant pris note avec une vive inquiétude de la chute continue de l'aide publique au développement (APD), ce qui a touché négativement les activités de développement dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, nous demandons instamment aux pays développés qui ne l'auraient pas encore fait d'honorer sans retard leur engagement de lui destiner 0,7 p. 100 de leur PNB et, dans ce cadre, d'en consacrer 0,15 à 0,20 p. 100 aux pays les moins avancés. Nous demandons aussi instamment que l'APD respecte les priorités de développement des pays en développement et qu'il soit mis fin à la conditionnalité que l'entache.

25. Nous soutenons la tenue d'une conférence de haut niveau des Nations Unies sur le financement du développement en 2001, qui devrait aborder comme un ensemble les questions nationales, internationales et globales ayant trait à ce thème. Nous appelons tous les pays et acteurs pertinents, en particulier la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, à accorder la plus grande urgence et la plus grande importance et à participer activement à ses préparatifs et à la conférence en soi. Nous nous félicitons aussi des efforts consentis par l'Indonésie et la Colombie pour organiser des réunions régionales intergouvernementales en vue de contribuer à ses préparatifs. À cet égard, nous invitons les membres du Groupe des 77 et la Chine à s'offrir pour accueillir ladite conférence.

26. Nous prenons note avec inquiétude de la persistance du problème de la dette extérieure et de ses conséquences calamiteuses pour le Sud, où le cercle vicieux de la dette et du sous-développement ne cesse de se refermer toujours plus. Nous sommes alarmés de constater que le service de la dette a gonflé encore plus que la dette en soi et que le fardeau qui en découle s'est appesanti dans de nombreux pays du Sud, et même dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Nous soulignons donc le besoin de chercher collectivement une solution durable – s'attaquant donc à ses causes structurelles – de la dette extérieure des pays en développement, y compris de ceux à revenu intermédiaire. Nous demandons aussi des accords de réduction de la dette des pays en développement à revenu intermédiaire, ce qui leur permettrait de dégager des ressources pour le développement.

27. Tout en nous félicitant de l'Initiative élargie en faveur des pays fortement endettés, nous estimons qu'elle devrait être étendue, accélérée et assouplie et que des

ressources nouvelles et supplémentaires devraient y contribuer. L'allègement ou l'annulation de la dette ne devrait pas se faire aux dépens de l'aide publique au développement. Nous prônons la recherche de formules de renégociations applicables aux pays à revenu intermédiaire et nous réclamons, en matière de dette extérieure, la mise en place d'une stratégie mondiale qui aborderait de concert les problèmes interdépendants des finances, de l'économie et du développement.

28. Ayant observé avec une vive inquiétude que le fardeau de la dette extérieure aggrave la vulnérabilité des pays les moins avancés, nous prions instamment les pays développés de leur ôter ce fardeau en vue de renforcer leurs possibilités de se développer et de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

29. Ayant constaté avec inquiétude les initiatives unilatérales engagées récemment par des pays développés en vue de mettre en cause l'utilisation des politiques fiscales comme instrument de développement et d'imposer leur propre définition de ce qu'ils appellent une concurrence fiscale pernicieuse, nous réitérons le droit fondamental des États de déterminer leurs propres politiques fiscales et nous demandons que leur souveraineté dans ce domaine soit pleinement respectée. À cet égard, nous sommes d'avis que la lutte légitime contre le blanchiment d'argent ne devrait pas servir de prétexte pour discréditer de vrais centres financiers offshore du fait de leur politique de faible fiscalité et de leurs mesures incitatives.

30. La contribution des sociétés transnationales à la croissance économique soutenue et au développement durable est déterminée par leurs stratégies mondiales, autrement par la recherche d'une compétitivité accrue et de profits toujours plus gros. Ce qui n'est pas forcément compatible avec la création d'emplois et avec les objectifs du développement dans beaucoup de pays en développement. Aussi invitons-nous les institutions internationales pertinentes à aborder ce dilemme en vue d'assurer un équilibre entre ces deux objectifs. À cet égard, nous demandons à la CNUCED et à l'OIT d'étudier, dans le cadre de leurs compétences respectives, les tendances à la fusion de sociétés transnationales et les retombées de ce phénomène sur le chômage et sur la compétitivité dans les pays en développement petits et moyens. Nous appelons aussi les sociétés transnationales à intégrer les objectifs de développement des pays d'accueil dans leurs stratégies commerciales.

31. Nous reconnaissons que le Sud comprend un groupe de pays appelés les moins avancés qui sont en butte à des handicaps particuliers dans la phase de mondialisation et de libéralisation actuelle. Malgré les tentatives faites pour les aider, ils continuent de rester en marge de l'économie mondiale. Nous prions instamment la communauté internationale de lancer des initiatives en leur faveur, notamment en matière d'élimination de la pauvreté, de mise en oeuvre équitable des accords de l'OMC, de libre accès de leurs exportations aux marchés mondiaux, de suppression de la dette, d'augmentation de l'APD et de stimulants aux courants d'IED.

32. Nous réitérons notre soutien à l'initiative lancée par le Groupe des 77 qui a donné lieu à la résolution intitulée « Prévention des pratiques de corruption et du transfert illicite de fonds », adoptée à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous soutenons les demandes contenues dans cette résolution portant sur la nécessité d'élargir la coopération à différents niveaux, y compris le système des Nations Unies, afin de trouver les moyens de prévenir et de contrer le transfert illicite de fonds, ainsi que de rapatrier les fonds ainsi transférés aux pays d'origine. De même, nous appuyons la décision adoptée par les dirigeants africains et européens au terme de la conférence au sommet récemment tenue au

Caire (Égypte), dans le sens de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la corruption aux niveaux national et international et de faire en sorte que l'argent acquis et transféré illégalement, déposé dans des banques étrangères, fasse l'objet d'une enquête et soit restitué aux pays d'origine. Nous exhortons tous les pays et entités intéressés à coopérer dans ce sens. Nous prions les Nations Unies d'entamer les travaux préparatoires en vue de la mise au point d'une convention en la matière en vue de son adoption par l'Assemblée du millénaire.

33. Reconnaissant les problèmes spécifiques des économies petites et vulnérables, nous prions instamment les institutions internationales pertinentes de tenir compte des différences en matière de développement et de taille des économies des pays en développement afin de permettre aux petites économies de participer pleinement et de promouvoir le développement. Nous insistons sur le fait qu'un traitement spécial et différencié devrait être accordé à tous les pays en développement, dont ceux à économie petite et vulnérable, en tant que principe fondamental du système commercial multilatéral.

34. Nous reconnaissons les handicaps dont souffrent les pays en développement sans littoral du fait de ces circonstances géographiques défavorables et les préoccupations des pays en développement de transit. Dans une économie mondialisée, les pays en développement sans littoral se retrouvent de plus en plus marginalisés malgré les efforts qu'ils consentent pour assurer des stratégies nationales appropriées, tout ceci aboutissant à une plus grave détérioration de leurs économies et de leurs niveaux de vie déjà bas. Nous prions instamment les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'offrir un traitement préférentiel aux pays en développement sans littoral et de transit.

35. Nous exprimons notre préoccupation devant les problèmes et la vulnérabilité spécifiques des petits États insulaires en développement, notamment leur accès limité aux marchés et l'absence d'un traitement spécial et différencié, tout ceci constituant des obstacles continuels qui les empêchent de participer dûment à une économie mondiale en voie de mondialisation rapide. Nous exprimons notre préoccupation devant le fait que, bien que les petits États insulaires en développement consentent des efforts à l'échelle nationale, ils ne sont pas soutenus par des efforts similaires en provenance de la communauté internationale. Aussi invitons-nous celle-ci à redoubler d'efforts en vue de la mise en application et du suivi du Programme d'action de la Barbade. Nous insistons sur la nécessité urgente de maximiser le soutien international, entre autres en renforçant les accords institutionnels en vigueur, en mobilisant des ressources extérieures nouvelles et supplémentaires, en améliorant les mécanismes de coordination de sorte que l'accent soit mis d'une façon harmonieuse sur les priorités des petits États insulaires en développement. Ayant constaté que des catastrophes naturelles frappent périodiquement des économies petites et vulnérables et ont des effets pernicieux sur leur développement, nous réclamons une aide internationale plus importante pour créer et renforcer des mécanismes de prévention, de planification préalable et de gestion, dont des systèmes d'alerte rapide, aux niveaux nationaux, sous-régional, régional et international, en tenant compte tout particulièrement des travaux réalisés pendant la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles.

36. Nous exprimons notre profonde inquiétude devant les inondations sans précédent survenues en Afrique méridionale, notamment au Mozambique, qui ont occasionné des pertes humaines, détruit des infrastructures, détérioré la situation socioé-

conomique et fait affleurer des mines terrestres. L'aggravation du désastre humanitaire est une nouvelle source d'inquiétude. Nous reconnaissons les efforts réalisés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de réduire les effets dévastateurs des inondations et exprimons notre reconnaissance à la communauté internationale pour le soutien, la solidarité et l'aide humanitaire qu'elle a accordés au Mozambique. Nous appelons tous les pays à participer à la Conférence internationale des donateurs, qui se tiendra à Rome les 3 et 4 mai 2000 en vue de mobiliser des ressources financières qui seront destinées à la reconstruction de l'infrastructure socioéconomique et au relèvement des personnes touchées au Mozambique. Nous prions aussi instamment les pays développés à annuler la dette extérieure du Mozambique compte tenu de sa situation socioéconomique critique. Nous prions instamment la communauté internationale d'augmenter son aide aux programmes de déminage, compte tenu des retombées des inondations à long terme.

37. Nous sommes profondément alarmés devant la situation économique constamment critique de l'Afrique, aggravée par le fardeau d'une lourde dette, des bas niveaux d'épargne et d'investissements, la dépréciation des prix des produits de base, la réduction des niveaux de l'aide publique au développement (APD), et les niveaux insuffisants de l'investissement étranger direct. En particulier, nous notons avec stupéfaction que la pauvreté en Afrique a maintenant atteint des niveaux intolérables, avec des conséquences négatives sur la stabilité de la plupart des pays et régions du continent. Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle internationale de réduire de moitié le niveau de pauvreté d'ici à l'an 2015, les économies africaines doivent enregistrer une croissance de 7 % l'an. Les tendances actuelles doivent être inversées, en commençant par l'annulation de la dette bilatérale et multilatérale et l'augmentation substantielle des courants financiers, APD inclus. Ceci permettrait aux pays africains de commencer à investir dans l'infrastructure humain et physique, une condition *sine qua non* pour remettre le continent sur la route de la croissance et du développement. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative de quelques pays développés d'annuler la dette des pays les moins avancés, ainsi que des résultats de la Déclaration et du Programme d'action issus du premier Sommet Afrique-Europe, tenu au Caire les 3 et 4 avril 2000, qui s'est penché sur les moyens de mieux intégrer l'Afrique à l'économie mondiale par l'élaboration d'une solution intégrale de son problème de la dette; par l'amélioration de ses capacités productives et financières; par l'élimination des obstacles qui freinent son accès aux marchés et l'écoulement de ses exportations sur les marchés internationaux; et par l'appui à ses efforts pour obtenir une plus grande part des investissements mondiaux. Par conséquent, nous appelons à l'exécution rapide des mesures visant à appuyer les efforts de développement des pays africains.

38. Nous sommes profondément inquiets devant l'extension du sida et autres maladies parasitaires dans les pays en développement en général, et en Afrique subsaharienne en particulier. Ce fléau menace de miner de grands progrès faits par les pays développés cette dernière décennie dans les domaines social et économique. Nous prions instamment la communauté internationale d'adopter des mesures concrètes pour alléger les effets désastreux du sida, y compris en encourageant la production locale et en assurant l'accès aux médicaments à des prix abordables. Il nous faudra en particulier une aide urgente pour renforcer les campagnes d'information et de conscientisation afin que les masses connaissent bien les causes de la maladie et les mesures de prévention. Nous appelons la communauté internationale à aider à relever le défi du sida sur des points spécifiques, tels que l'absence

d'un accès adéquat aux soins et aux traitements des épidémies de sida, de tuberculose et de malaria. Il faut mettre en oeuvre d'urgence des politiques à même d'assurer l'égalité entre les sexes et d'aider ainsi à combattre une des causes essentielles de l'essor de la maladie. Nous lançons aussi un appel à la coopération internationale, dont la coopération Sud-Sud, et à l'établissement de mécanismes multidisciplinaires aux échelles régionale et sous-régionale afin de pouvoir relever ces défis.

39. Nous appelons à concevoir des politiques de promotion de l'investissement qui correspondent aux priorités de développement national, en particulier la construction de capacités, le transfert des techniques, l'infrastructure, l'expansion des installations productives, la création d'emplois et la diversification des exportations et des marchés. La communauté internationale devrait soutenir les efforts que consentent les pays en développement pour définir des stratégies d'investissement étranger direct à même de conduire à un climat favorable et utile aux investissements.

40. Nous sommes convaincus que la coopération Sud-Sud constitue une modalité efficace d'optimiser nos potentialités et de promouvoir notre développement, car elle permet de mobiliser et de partager les ressources et les compétences techniques existant dans nos pays, ainsi que de compléter les mécanismes de coopération en vigueur avec les pays donateurs. Nous nous engageons donc à surmonter tous les facteurs qui l'ont limitée. Nous sommes d'avis que celle-ci est impérieuse dans le cadre de mondialisation actuelle et qu'il est essentiel de la poursuivre en faisant preuve de la volonté politique requise. Nous croyons aussi que la coopération Sud-Sud constitue un mécanisme essentiel pour promouvoir la croissance et le développement économiques durables, ainsi qu'un facteur vital d'indépendance économique et de renforcement des rapports Sud-Sud en vue de parvenir à l'autonomie. Nous réitérons notre décision de prendre les mesures nécessaires, dont l'identification de ressources de financement et la mise au point de mécanismes de suivi pour en exploiter tout le potentiel.

41. À cet égard, nous nous félicitons – en les soutenant – des initiatives lancées récemment par nos pays en vue de promouvoir la coopération en matière de désertification, de sécheresse et de dégradation des sols entre l'Afrique, d'une part, l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'autre, ainsi qu'entre l'Afrique et l'Asie, initiatives qui, comme l'indiquent les accords de coopération respectifs, constituent des efforts concertés pour appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en Afrique en particulier. Nous réaffirmons qu'il s'impose d'appliquer pleinement toutes les dispositions de la Convention et exhortons les pays développés et la communauté internationale à honorer leurs engagements financiers à cet égard. Par ailleurs nous adhérons aux décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui a tenu séance du 4 au 6 avril 2000 à Abuja (Nigéria) et qui, entre autres, a chaleureusement accueilli le récent établissement en Tunisie de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

42. Nous reconnaissons que la coopération et l'intégration régionales constituent l'approche la plus cohérente pour que le Sud puisse relever les défis de la mondialisation et tirer profit de ses avantages. Nous nous sommes aussi félicités – tout en les soutenant – du travail des groupements régionaux et sous-régionaux entre pays en développement en vue de promouvoir le développement socioéconomique durable de leurs membres par une intégration régionale et l'harmonisation de leurs politiques économiques et sociales. Nous nous félicitons aussi – tout en les encourageant –

geant – de l’instauration de structures appropriées aux échelons régional et sous-régional dans les pays en développement en vue de lever les obstacles à libre circulation des biens, des services et des capitaux.

43. Nous constatons que l’écart séparant le Nord du Sud dans les domaines scientifiques et techniques ne cesse de se creuser et que l’accumulation rapide de connaissances et de techniques en cours ne concerne pas des centaines de millions de personnes qui continuent de vivre dans la pauvreté absolue. Il est essentiel d’adopter des mesures appropriées pour combler le fossé technologique séparant les pays en développement des pays industriels et de mettre au point des arrangements qui facilitent le transfert des techniques. Tout en nous engageant à promouvoir l’essor de la science et de la technique en renforçant notre volonté politique dans ce sens, en leur consacrant davantage de ressources, en constituant le cadre institutionnel approprié et en stimulant la technique et les innovations grâce à une éducation spécialisée de bonne qualité, nous prions instamment les pays développés de faciliter le transfert de techniques en réduisant ses coûts et en assouplissant les conditions collatérales qui y président actuellement.

44. Nous constatons que les modèles de production et de consommation en vigueur dans les pays industriels sont intenable et qu’ils devraient être modifiés parce qu’ils mettent en danger la survie même de la planète. Nous croyons fermement que les innovations techniques doivent être évaluées systématiquement, eu égard à leur incidence économique, sociale et environnementale, par l’ensemble de tous les secteurs sociaux concernés, dont les milieux d’affaires, les gouvernements, la communauté scientifique, ainsi que par d’autres groupes qui n’y ont pas pris part de manière habituelle. Nous appelons les pays développés à tenir leur engagement d’accorder aux pays en développement, sur des bases préférentielles, des ressources financières et des techniques préservant l’environnement.

45. Nous préconisons la solution des graves problèmes environnementaux globaux, régionaux et locaux auxquels fait face l’humanité, sur la base de la reconnaissance de la dette écologique du Nord et du principe des responsabilités communes mais différenciées entre pays développés et pays en développement.

46. Nous reconnaissons que la technologie de l’information constitue un des piliers de la révolution technologique et un des plus puissants instruments de développement de notre époque. Nous devrions tirer pleinement parti de cette occasion unique d’utiliser la technologie de l’information en vue du développement et d’assurer qu’elle soit bénéfique à nos peuples, dans la mesure où l’avenir du Sud dépendra de sa capacité à l’inclure dans ses programmes de développement économique et social. Aussi soulignons-nous la nécessité d’établir une alliance mondiale pour le savoir qui inclut un encouragement aux pays développés à prêter l’aide requise à ces fins aux pays en développement.

47. Tout en estimant urgent d’élargir notre accès aux réseaux d’information mondiaux et d’améliorer les bénéfices qui en découlent, nous insistons sur la nécessité de préserver notre diversité nationale et régionale en matière de traditions, d’identités et de cultures, qui ne sauraient se diluer dans la mondialisation et l’interdépendance, et de nous brancher sur l’information et les connaissances internationales contemporaines d’une façon telle que nous n’y sacrifions pas nos cultures et nos identités nationales et régionales. Aussi devons-nous prêter une attention spéciale aux tendances à l’homogénéisation qui risquent de mettre en danger cette diversité. À cet égard, nous nous félicitons du fait que l’Assemblée générale ait déclara-

ré 2001 Année des Nations Unies pour un dialogue entre les civilisations et nous soulignons l'importance de cette initiative pour renforcer la compréhension des diverses cultures et promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud dans un monde mondialisé.

48. Nous repoussons résolument les lois et réglementations à caractère extraterritorial et toute autre forme de mesures économiques coercitives, dont les sanctions unilatérales contre les pays en développement, et nous réitérons la nécessité urgente de les lever sans retard. Nous soulignons que ces actions non seulement sapent les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, mais menacent en plus gravement de la liberté de commerce et d'investissement. Nous appelons donc la communauté internationale à ne pas reconnaître ces mesures et à ne pas les appliquer.

49. Nous nous sommes engagés à promouvoir la démocratie et à renforcer la primauté du droit. Nous encourageons le respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus à l'échelle universelle, dont le droit au développement. Nous nous engageons à gouverner de la façon transparente, efficace, responsable et répondant aux besoins de nos peuples qui est indispensable à la croissance économique, à la paix et à la prospérité. Nous réaffirmons que tout État a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans ingérence d'autres États.

50. Ayant constaté avec une vive inquiétude les retombées des sanctions économiques sur les capacités de développement des pays concernés, et ayant pris note du fait que la Libye a maintenant rempli les obligations qui étaient les siennes aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous prions instamment celui-ci d'adopter une résolution qui lève totalement les sanctions imposées à ce pays et nous demandons aussi la levée immédiate de toutes les sanctions unilatérales imposées à ce pays hors du cadre des Nations Unies.

51. Estimant que la fin de l'occupation israélienne et l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sont une condition requise du développement économique et social de cette région, nous réaffirmons notre soutien au processus de paix engagé au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ». La paix exige qu'Israël se retire totalement du Territoire palestinien qu'il occupe, Jérusalem compris, qu'un règlement final soit atteint avant la date limite acceptée par tous de septembre 2000 et que soit déclaré l'État de Palestine avec Jérusalem pour capitale. Elle exige aussi qu'Israël se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967, et se retire inconditionnellement du sud du Liban et de l'ouest de la Bekaa jusqu'aux frontières internationales reconnues. Nous affirmons que les mesures adoptées par Israël pour modifier le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem sont nulles et non avenues.

52. Nous appelons tous les États à s'abstenir, dans des régions en conflit, d'attaquer les infrastructures civiles, de telles actions violant le droit international et portant préjudice au développement économique et social national et au commerce international.

53. Ayant exprimé notre profonde inquiétude devant l'attaque aérienne dont les laboratoires pharmaceutiques El-Shifa du Soudan ont fait l'objet le 20 août 1998, ce qui a eu des retombées négatives sur le développement économique et social de ce

pays, nous affirmons notre soutien et notre solidarité avec le Soudan qui demande que les Nations Unies analysent cette attaque d'une façon juste et objective aux termes du droit international.

54. Ayant souligné la nécessité de faire clairement le partage entre l'aide humanitaire des Nations Unies et leurs autres activités, nous repoussons le prétendu « droit » d'intervention humanitaire, qui ne se fonde sur aucune base légale dans la Charte des Nations Unies ni dans les principes généraux du droit international. À cet égard, nous demandons au Président du Groupe des 77, de concert avec le Président du Mouvement des pays non alignés, par l'intermédiaire du CCC, de coordonner l'examen du concept d'intervention humanitaire et d'autres questions connexes, tels que contenus dans le rapport de 1999 du Secrétaire général des Nations Unies sur le travail de l'Organisation. Nous insistons de nouveau sur la nécessité de respecter scrupuleusement les principes directeurs de l'aide humanitaire adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 46/182, compte tenu du fait que ceux-ci restent valides et ont subi l'épreuve du temps. Nous soulignons par ailleurs que l'aide humanitaire doit être offerte dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des pays bénéficiaires, et ne doit être engagée qu'à la demande ou avec l'assentiment de l'État concerné.

55. Nous appelons la communauté internationale à fournir l'aide nécessaire aux opérations de déminage, ainsi qu'au rétablissement des victimes et à leur intégration sociale et économique dans les pays concernés. Nous exprimons notre inquiétude devant les séquelles de la Seconde Guerre mondiale, notamment sous forme de mines terrestres qui provoquent des pertes humaines et des dommages matériels, tout en entravant les plans de développement dans certains pays en développement. Nous appelons les États ayant posé ces mines à l'étranger à assumer leur responsabilité en coopérant avec les pays concernés aux opérations de déminage, en contribuant aux frais de celles-ci et en versant des indemnisations aux personnes qui en seraient victimes, ainsi qu'en mettant en valeur les terres concernées à des fins productives.

56. Nous exprimons aussi notre inquiétude devant le nombre croissant d'enfants impliqués dans des conflits armés ou touchés par eux. Nous appelons la communauté internationale à envisager des actions concertées pour prévenir l'utilisation d'enfants dans des guerres et pour y mettre fin, et pour contribuer à leur récupération en tant que membres d'une génération future qui sera appelée à contribuer significativement au développement.

57. Nous constatons avec une profonde inquiétude le regain de toutes sortes d'activités criminelles, dont le trafic illicite d'armes, de drogues et d'autres produits qui servent à renforcer et à financer le crime organisé et des crimes internationaux de tout genre, qui demeurent un facteur d'instabilité important et une menace pour le développement. Dans ce contexte, nous sommes profondément inquiets devant le trafic de femmes et d'enfants qui n'est pas seulement un crime contre l'humanité, mais encore une violation du droit international. Nous appelons tous les pays à consentir des efforts multilatéraux pour mettre en oeuvre des mécanismes à même de renforcer la coopération qui permettra de prévenir et d'éliminer ces activités, et, donc, de garantir la stabilité et la prospérité de toutes les économies et de toutes les sociétés.

58. Ayant constaté l'importance du Sommet du millénaire, nous réaffirmons que le Groupe des 77 et la Chine doivent dûment coordonner les positions qu'ils y adopteront avec le Mouvement des pays non alignés. À cet égard, nous adhérons à la pro-

position du Comité conjoint coordinateur d'inclure dans le thème général qui a pour titre « Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » les deux sous-thèmes suivants : « Paix, sécurité et désarmement » et « Désarmement et élimination de la pauvreté », et nous insistons sur le fait que les pays en développement coordonnent leurs positions afin que leurs intérêts et leurs positions sur tous les aspects de ces deux sous-thèmes soient dûment reflétés dans les résultats du Sommet.

59. Nous accueillons avec satisfaction la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2001 pour examiner l'application du Programme d'action du Sommet mondial pour les enfants, et exprimons notre engagement à participer pleinement à ses préparatifs en vue d'améliorer la vie des enfants de nos pays. Nous exprimons notre inquiétude devant le fait que la marginalisation économique et sociale des pays en développement, surtout des plus pauvres, a un impact pernicieux sur les enfants.

60. À cet égard, nous exprimons notre profonde inquiétude devant l'insuffisance des ressources dont disposent les Nations Unies en vue du développement, ce qui limite leurs capacités d'atteindre pleinement leurs objectifs économiques et sociaux en accord avec les besoins et les aspirations des pays en développement. Nous notons avec inquiétude l'érosion croissante du rôle et de la contribution des Nations Unies à la promotion d'une véritable coopération internationale au service du développement. À cet égard, nous réitérons que les Nations Unies ont un rôle central à jouer dans les questions économiques internationales en imprimant un élan vital au développement du Sud et en transformant les relations économiques internationales, de façon à les rendre plus justes et plus équitables, et nous nous engageons à travailler résolument à les renforcer dans ce domaine.

61. Nous estimons que, pour atteindre l'objectif de la paix et de la prospérité universelles, nous devons promouvoir une coopération internationale qui soit juste et équitable, qui donne la priorité au développement intégré et global, ce qui ne peut être atteint que si nous oeuvrons de concert aussi bien entre nous qu'avec les pays développés. Nous pouvons parler d'une seule voix, si nous faisons preuve de courage, de la persévérance, de la hardiesse et de la volonté politique nécessaires pour promouvoir d'urgence les transformations importantes du système économique international auxquelles nous aspirons tous.

62. Tout en adoptant la Déclaration, nous reconnaissons la nécessité d'un programme pragmatique de solutions pratiques à mettre en oeuvre selon un échéancier. C'est pour nous guider sur cette voie que nous avons adopté le Programme d'action de La Havane. Nous demandons au Président du Groupe des 77 de faire parvenir cette déclaration et le Programme d'action au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'ils soient distribués en tant que documents officiels du Sommet et de l'Assemblée du millénaire.

**Annexe II à la lettre datée du 5 mai 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Programme d'action de La Havane

I. Introduction

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays en développement, représentant près des quatre cinquièmes de la population mondiale, sommes réunis ici, à La Havane, à l'occasion du premier Sommet du Sud à un moment historique de l'évolution de la société humaine. À l'aube du nouveau millénaire, nos pays et nos peuples se trouvent à un carrefour de l'histoire, entre les réalisations du passé et les espoirs et les attentes suscités par un avenir encore inconnu. Au lieu d'être des témoins passifs d'une histoire que nous n'avons pas modelée, nous, les peuples du Sud, ne ménagerons aucun effort pour construire l'avenir par l'instauration d'un ordre mondial qui tienne compte de nos besoins et de nos intérêts et en jetant les bases d'un système plus efficace de coopération internationale pour le développement. À cette fin, nous nous engageons à appliquer un programme d'action concret, aux objectifs clairement définis, en vue de mettre en oeuvre diverses initiatives hautement prioritaires dans des délais déterminés. Nous adoptons en conséquence, pour consolider notre déclaration finale, les documents finals ci-après, qui constitueront le « Programme d'action de La Havane ».

II. Mondialisation

1. La mondialisation par le biais du commerce, des investissements, des apports de capitaux et des progrès technologiques, notamment dans le domaine de l'information, a eu un profond impact sur tous les aspects des relations internationales. Les progrès technologiques, en particulier dans les secteurs de l'électronique, des transports et de la communication, ont engendré une multitude d'innovations dans les domaines économique, scientifique, technologique et culturel, affectant profondément tous les aspects de la vie humaine, notamment le processus de développement dans les pays du Sud.

2. La mondialisation devrait être un moyen puissant et dynamique de renforcer la coopération et d'accélérer la croissance et le développement. Elle offre des possibilités mais présente aussi des risques et des défis. La mondialisation peut être inégale et imprévisible; néanmoins, si elle est adéquatement maîtrisée et gérée, elle peut permettre de jeter les bases d'une croissance durable et équitable aux niveaux international et national. Les efforts entrepris à l'échelle nationale doivent être complétés par un renforcement de la coopération internationale, afin de mettre fin à la marginalisation et de gérer les risques, de surmonter les difficultés et d'exploiter les possibilités offertes par la mondialisation.

3. L'expérience montre, entre autres, que l'écart entre les pays développés et les pays en développement en matière de revenu s'est creusé. Même les pays qui semblaient s'être bien adaptés à la mondialisation ont été les plus gravement touchés par la crise financière asiatique. Aucun processus ne permet, évidemment, de rapprocher

automatiquement les revenus des pays en développement de ceux des pays développés. La communauté internationale doit veiller à ce que la mondialisation tienne compte du facteur développement.

4. Nous sommes préoccupés par le fait que le processus de mondialisation marginalise toujours plus un grand nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, notamment dans les secteurs financier, commercial et technologique. Nous soulignons l'importance d'une intégration réelle et bénéfique des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral qui en est la force rectrice principale. Dans ce contexte, nous considérons que l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée, en tant qu'instance universelle, pour renforcer la coopération internationale aux fins du développement dans le contexte de la mondialisation, en particulier pour promouvoir l'intégration des pays en développement dans une économie qui se mondialise, dans des conditions qui leur permettent d'exploiter pleinement toutes leurs potentialités pour assurer leur croissance économique et leur développement. À cet égard, le prochain Sommet du millénaire jouera un rôle important en tant que tribune où le rôle de l'ONU dans la coopération internationale aux fins du développement devra être renforcé.

5. En outre, la mondialisation a rendu encore plus vulnérables les pays du Sud qui s'intègrent progressivement dans l'économie mondiale. Comme l'a montré la crise financière, en l'absence de mécanismes institutionnels appropriés pour gérer les processus, la libéralisation financière, y compris les flux financiers spéculatifs et instables, sur lesquels les pays en développement n'ont pratiquement aucun contrôle, a engendré une forte instabilité dans l'économie internationale, avec des résultats particulièrement désastreux pour les pays en développement. Il est donc urgent de réformer le système financier international. Dans ce contexte, nous devrions nous efforcer de faire en sorte que les mécanismes qui émergeront de ces débats soient structurés de manière plus démocratique et équitable, afin d'accroître la participation effective des pays en développement à la gestion de l'économie internationale. Il importera également de veiller à ce que la réforme de l'architecture financière internationale porte à la fois sur le financement du développement et les questions de stabilité financière, notamment la nécessité de réglementer les fonds spéculatifs et les institutions à fort coefficient d'endettement et de renforcer le système d'alerte immédiate, afin d'améliorer les moyens d'intervention permettant d'aider les pays à faire face aux situations d'urgence et à l'extension des crises financières. À cet égard, la CNUCED devrait contribuer aux débats sur les questions ayant trait au renforcement et à la réforme de l'architecture financière internationale en continuant d'apporter des analyses pertinentes dans l'optique de développement. L'accent devrait être mis sur le financement du développement.

6. Nous soulignons que les pays développés devraient procéder à des ajustements de politique en vue de faciliter l'accès des exportations des pays en développement à leurs marchés et d'éliminer les mesures protectionnistes et les interventions de soutien, notamment dans l'agriculture, le textile et les vêtements.

7. La vulnérabilité et l'instabilité constituent des obstacles majeurs pour les pays du Sud, contribuant à la perception de risques et aux difficultés qu'ils éprouvent à attirer les investissements étrangers directs, si bien que l'aide publique au développement (APD) reste une source cruciale de financement pour les pays en développement et que les institutions de Bretton Woods doivent continuer à appliquer des

procédures de gradation souples. La conclusion d'un indice de vulnérabilité serait un pas en avant important pour aider les institutions multilatérales à évaluer dûment les besoins des pays en développement. Étant donné qu'un certain nombre de principes fondamentaux régissant la mondialisation et la libéralisation du commerce ont été consignés dans les accords découlant des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, il faut examiner les aspects qui ont manifestement été préjudiciables aux pays en développement et appliquer immédiatement et pleinement les dispositions instituant un traitement spécial et différencié en faveur de ces pays. Nous sommes déçus de constater que, depuis la Réunion ministérielle de Marrakech de 1994 qui a abouti à la création de l'OMC, on n'a guère avancé dans la mise au point d'un programme réelle de mesures précises en vue d'aider ces pays à s'intégrer dans le système commerciale multilatéral. Une autre source de préoccupation est la forte instabilité des marchés internationaux, caractérisée par la détérioration des prix des produits de base et des termes de l'échange, ce qui a réduit les moyens d'action des pays en développement dans l'économie mondiale.

8. À cet égard, il faut adopter des mesures à même d'améliorer l'accès – pour tous les produits d'exportation intéressant les pays en développement – aux marchés des pays développés, et ce par une réduction ou une levée des obstacles tarifaires et non tarifaires, et par l'introduction de mesures venant soutenir la création de capacités de production et d'exportation de nos pays, ainsi que par d'autres mesures qui aideraient à garantir la stabilité des cours des dits produits sur les marchés internationaux. Il faut promouvoir à l'OMC l'idée de la création d'un fonds pour le développement.

9. En outre, l'interaction internationale accrue, engendrée par la mondialisation, a également créé des problèmes dont la solution exige un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales. Pour tirer pleinement parti des avantages de la mondialisation, les pays devront mettre en oeuvre des politiques macro-économiques rationnelles appuyées par un environnement mondial propice et la coopération économique internationale. Il faut impérativement trouver une solution globale aux problèmes collectifs de grande ampleur. La mondialisation exige des approches et des méthodes à la mesure des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale; il faut tenir compte des vues de la grande majorité et faire preuve d'un véritable sens de la justice sociale et de la solidarité humaine. D'une manière générale, il faudra assurer une meilleure coordination des décisions prises à l'échelle internationale.

10. Tout en renforçant les valeurs communes, la mondialisation et l'interdépendance devraient stimuler et soutenir le développement au niveau local, compte tenu des traditions, de la culture et de l'identité des populations qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. Il faudrait s'attacher en particulier à préserver la diversité, principale richesse du développement humain. Le respect et la tolérance des cultures et de l'identité culturelle devraient contribuer à la coexistence pacifique et au développement économique.

11. Nous réaffirmons le droit de tous les peuples à l'autodétermination, en particulier des peuples sous domination coloniale ou d'autres formes de domination ou d'occupation étrangère, et l'importance de l'exercice réel de ce droit tel qu'il apparaît, entre autres, dans la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adopté à la Conférence mondiale des droits de l'homme. Nous décidons de continuer à travailler à la levée des obstacles qui s'opposent à l'exercice du droit des peuples à

l'autodétermination, en particulier des peuples sous domination coloniale ou d'autre forme de domination ou d'occupation étrangère, ce qui porte atteinte à leur développement social ou économique. Nous sommes profondément inquiets devant l'impact négatif de l'occupation étrangère sur le développement social et économique des peuples qui se trouvent dans cette situation, et en ce sens, nous réaffirmons aussi le principe de la souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles.

12. Nous soulignons que la démocratie, le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, la transparence et la responsabilité dans la gouvernance et l'administration de tous les secteurs de la société, et la participation effective de la société civile compte aussi parmi les facteurs sans lesquels on ne saurait aboutir à un développement durable prenant en compte les préoccupations sociales et axé sur la personne humaine. Nous soulignons aussi que chaque État a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans ingérence d'un autre État.

Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à appliquer les décisions et mesures ci-après :

1) Faire en sorte que la mondialisation serve les intérêts de tous les pays et de tous les peuples, et promouvoir activement la participation effective des pays en développement à la prise des décisions économiques au niveau international dans le contexte d'une économie qui se mondialise

- Convoquer, après avoir pris l'avis des États membres du Sud, un groupe consultatif de haut niveau, composé de personnalités et des intellectuels éminents, qui serait chargé d'établir un rapport sur la mondialisation et ses effets sur les pays en développement et de le présenter à la Réunion ministérielle annuelle de 2001;
- Redoubler d'efforts en vue d'examiner et de réformer le régime de l'OMC, de façon à promouvoir un système commercial multilatéral juste, équitable et réglementé, opérant sur des bases non discriminatoires, sans exclusion et prévisible, et à même d'apporter des avantages à tous les pays, en particulier aux pays en développement. Ceci inclurait, entre autres, un meilleur accès aux marchés en faveur des biens et services présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, le règlement des questions ayant trait à l'application des accords de l'OMC, la pleine application du traitement spécial et différencié, une accession plus facile à l'OMC et la fourniture d'une aide technique. Inviter les États membres à tenir des consultations et à entreprendre les efforts nécessaires pour coordonner la position des pays en développement avant les réunions de la CNUCED et de l'OMC, notamment dans le cadre de réunions ministérielles;
- Faire en sorte que les pays dont l'économie dépend lourdement des préférences commerciales bénéficient de la part de l'OMC d'une période de transition nécessaire pour s'ajuster au nouveau régime libéralisé;
- Oeuvrer à toutes les tribunes pertinentes pour l'élaboration d'un programme de travail en mesure de permettre aux petites économies de renforcer leurs capacités de participer plus efficacement au système commercial mondial;

- Oeuvrer en faveur d'une réforme de l'architecture financière internationale qui porte sur les questions relatives au financement du développement et à la stabilité du système financier international, y compris la nécessité de réglementer les fonds spéculatifs et les activités des institutions à fort coefficient d'endettement, et de renforcer le système d'alerte immédiate, afin d'améliorer les moyens d'intervention permettant d'aider les pays à faire face aux situations d'urgence et à l'extension des crises financières;
- S'opposer à l'application de toutes les mesures protectionnistes déguisées, telles que les normes des travail et les tentatives d'élargir le volet écologique existant actuellement dans le cadre de ces règles. S'engager à oeuvrer de concert pour que l'OMC s'abstienne d'imposer ces liens qui tendent à réduire l'avantage comparatif des pays de développement;
- Exiger la libre circulation des personnes naturelles pour lesquelles les pays en développement disposent d'un avantage comparatif dans l'économie mondiale, à l'instar des dispositions appliquées dans d'autres domaines tels que les finances et les services, étant donné que, si les marchés financiers se sont ouverts, y compris dans les pays en développement, on ne note pratiquement aucun progrès dans l'ouverture du marché du travail dans les pays développés, compte tenu notamment des prochaines négociations commerciales;
- Demander aux institutions pertinentes de travailler à la conclusion rapide de l'index de vulnérabilité;
- Demander à la CNUCED, en collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base, d'aider les pays en développement, sur leur demande, à traiter les produits de base de manière intégrée, en accordant une attention particulière à l'amélioration des prix, au développement d'activités de transformation et au renforcement des moyens de transport, et à la fourniture des capitaux et des technologies nécessaires pour assurer la production. Nous demandons également à l'ONUDI de continuer à aider les pays en développement à diversifier leur économie;
- Poursuivre les efforts visant à harmoniser les positions du Sud concernant les questions monétaires et financières; dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision adoptée à la vingt-sixième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 tenue à Genève les 6 et 7 avril 1999, tendant à organiser des réunions annuelles de coordination entre les Présidents du Groupe des 77 et du Groupe des 24 avant les sessions de printemps et d'automne du FMI et de la Banque mondiale;

2) *Revitaliser et renforcer le rôle du système des Nations Unies en matière de promotion du développement et de la coopération internationale dans le contexte de la mondialisation*

- Faire en sorte que des institutions comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC prennent, sur les questions économiques critiques, des décisions propres à promouvoir les intérêts des pays en développement par une participation effective et entière de tous et sur la base de l'égalité souveraine, tout en affirmant le rôle clef qui incombe à l'ONU dans ce domaine;
- Oeuvrer en faveur du renforcement du rôle de la CNUCED et du rôle de coordination du Conseil économique et social et des commissions régionales dans

la prise en compte des priorités des pays en développement en matière de développement économique et social;

- Continuer de rechercher la complémentarité et la coordination au sein des institutions spécialisées, notamment la CNUCED et d'autres organisations internationales compétentes, y compris le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, en vue de promouvoir le développement des pays en développement, tout en évitant d'imposer aux gouvernements des conditionnalités réciproques et d'autres conditions qui restreindraient leurs possibilités de choix en matière politique;

3) *Préserver et promouvoir la diversité culturelle, en particulier dans le contexte de la mondialisation*

- Inviter les gouvernements nationaux et les institutions du Sud à préserver et promouvoir la diversité des traditions, des cultures et des identités des populations, ainsi que les connaissances, les pratiques et les techniques autochtones et traditionnelles locales en vue d'encourager le développement local, et demander au Président du Groupe des 77 d'envisager la possibilité d'organiser tous les deux ans une assemblée culturelle et un festival artistique du Sud. Le Président devrait présenter ses recommandations à la prochaine Réunion ministérielle;
- Inviter les gouvernements, les institutions et les organismes publics nationaux compétents du Sud à promouvoir et intensifier les échanges culturels et la tolérance entre les pays en développement;

4) *Faire appel aux institutions du Sud pour relever les défis de la mondialisation*

- Inviter le Président du Groupe des 77 à coordonner la mise en place d'un réseau d'institutions et de centres de recherche du Sud en vue d'entreprendre des études analytiques et prospectives sur la mondialisation et les questions connexes, le but étant de renforcer les capacités de négociation des diverses sections du Groupe;
- Intensifier les efforts en vue du renforcement des capacités institutionnelles, notamment par l'échange de connaissances spécialisées, de données d'expérience, d'informations et de documentation entre les institutions du Sud, en vue de valoriser les ressources humaines et de renforcer les institutions du Sud.

III. Connaissances et techniques

1. Aujourd'hui, plus que jamais, la rapidité des progrès de la science et de la technique, en particulier dans des domaines comme la microélectronique, la biotechnologie et l'informatique, joue un rôle décisif dans le développement économique et social, donc dans tous les domaines de l'entreprise humaine. Nous nous trouvons au coeur d'une profonde révolution du savoir et de la technique. Aussi sommes-nous conscients de l'importance de la contribution de l'invention, de l'innovation, et de leur action stimulatrice, ainsi que de l'acquisition, de l'assimilation et de l'utilisation de connaissances, de quelque manière que ce soit, à la croissance économique et à l'amélioration à long terme des niveaux de vie.

2. Nous reconnaissons qu'en 20 ans, les activités manufacturières ont perdu de leur importance au profit des activités de production fondées sur l'information et les

connaissances. L'informatique est à l'origine de la plus formidable révolution technique de notre temps. En raison de son impact et de son rythme rapide, elle suscite des changements fondamentaux qui détermineront les futurs enjeux et perspectives de tous les pays. L'informatique pourrait être un instrument efficace au service d'une croissance économique équilibrée et du développement; les écarts entre les pays développés et les pays en développement pourraient ainsi être réduits et l'accès au savoir et à l'éducation à tous les niveaux de la société en serait facilité. Nous devrions mettre pleinement à profit l'occasion unique qui nous est offerte de contribuer à la vulgarisation de l'informatique et à faire en sorte que l'humanité tout entière bénéficie de ses immenses avantages, en nous efforçant de la rendre plus largement accessible aux pays en développement et à l'ensemble de leurs sociétés.

3. Nous notons avec préoccupation le retard considérable des pays en développement en ce qui concerne la production d'informations et de connaissances et leurs applications à de nouveaux domaines d'activité plus rentables et générateurs à brève échéance de produits accrus. En raison de la modestie de leurs investissements dans la recherche-développement, les pays du Sud ont du mal à suivre le rythme des progrès. Les disparités entre les capacités respectives des pays développés et des pays en développement de produire des connaissances scientifiques et techniques et de les utiliser au profit du développement social et économique posent aujourd'hui un grave problème à la communauté internationale. L'écart technologique entre les pays développés et les pays en développement explique en grande partie la disparité croissante des revenus entre ces pays qui ne peut que s'accroître tant que les pays en développement ne participeront pas activement à la création de nouvelles industries fondées sur l'application des connaissances et des techniques.

4. Les progrès techniques comportent aussi des risques et des aléas et peuvent même avoir des conséquences néfastes en raison notamment de leur impact sur l'environnement. Il est plus que jamais probable que la science et la technique auront une influence déterminante sur l'utilisation des ressources de la planète et sur leur répartition entre ses habitants. Le savoir scientifique est manifestement en train de devenir une source essentielle de puissance et d'influence et un facteur déterminant de la stabilité à long terme de notre planète et des perspectives d'avenir de l'humanité. Il faut donc élaborer une stratégie propre à promouvoir la coopération internationale dans le domaine scientifique et technique pour relever ce défi.

5. Il est préoccupant de constater qu'au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies, dûment mandatée par la Conférence de Vienne de 1979 sur la science et la technique au service du développement, a été progressivement tenue à l'écart.

6. En outre, les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) devaient s'appliquer pour le bénéfice mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances techniques et faciliter le transfert de toutes les techniques requises vers les pays en développement. Devant la menace d'une marginalisation croissante du Sud sur le plan technique, nous avons décidé de donner à la science et à la technique un rang prioritaire dans les programmes nationaux et dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Nous nous proposons également d'inscrire la question au premier plan des préoccupations internationales en matière de développement, puisque la science et la technique peuvent aider les pays du Sud à mieux répondre aux défis auxquels ils sont confrontés.

7. Nous savons que divers obstacles empêchent les pays en développement de tirer parti des possibilités offertes par la science et la technique et dus notamment à la pénurie de ressources nécessaires pour exploiter les connaissances traditionnelles, notamment celles des communautés indigènes, à la non-reconnaissance des connaissances traditionnelles au service du développement de technologies et pour l'obtention de brevets, au manque d'infrastructures, aux coûts prohibitifs de l'acquisition de connaissances et de techniques; à la taille restreinte des économies et aux problèmes résultant du changement du rôle joué par l'État; à l'émergence de nouvelles modalités pour l'obtention de brevets qui favorisent les monopoles; ainsi qu'au désintérêt croissant envers la science et la technologie dans les programmes internationaux de développement.

Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à prendre les décisions et les mesures suivantes sur les plans national et international :

1) Promotion et développement des connaissances et des techniques dans le Sud

- Poursuite de l'objectif de l'élimination de l'analphabétisme et promotion des concepts d'éducation pour tous et de formation permanente, grâce à l'adoption de mesures visant à développer l'enseignement primaire, en mettant notamment l'accent sur la promotion de l'éducation des fillettes, l'enseignement secondaire et à d'autres niveaux et à renforcer les infrastructures dans ce domaine et les méthodes d'enseignement de type non scolaire;
- Adoption de mesures visant à éliminer les obstacles de base et autres en matière d'infrastructure qui entravent la diffusion des connaissances, et à développer notamment la distribution d'électricité, les transports et les moyens de télécommunication, et mise en oeuvre, le cas échéant, de mesures pour lever les obstacles aux échelons régional et interrégional;
- Affectation de ressources suffisantes, financées notamment par les budgets nationaux, pour améliorer l'accès, notamment des enfants et des jeunes, à l'enseignement primaire et secondaire, et renforcement des secteurs de la science et de la technique; augmentation du pourcentage du PNB consacré au développement de la recherche scientifique et technique;
- Publication de rapports nationaux annuels fournissant des données sur les capacités scientifiques et techniques nationales, ainsi qu'un fichier des chercheurs nationaux dans différents domaines scientifiques et techniques;
- Création de réseaux nationaux d'instituts de recherche scientifique et technique et établissement de liens plus étroits entre les universités, les instituts de recherche, les industries et la communauté scientifique. Lesdits réseaux devraient englober les représentants de l'administration, du secteur privé, du secteur public et de la société civile et des scientifiques originaires de pays du Sud établis dans des pays du Nord;
- Collaboration entre les pays du Sud aux fins de l'échange de données d'expérience avec ceux qui disposent d'un avantage comparatif dans des domaines tels que le génie biologique, les communications, l'administration et la production, l'éducation, les transports, les activités bancaires et la conception de logiciels;

- Création éventuelle d'un prix qui serait décerné par le Groupe des 77 à des particuliers de pays du Sud pour d'éminents travaux dans les domaines scientifique et technique;
- Création de fonds de capital-risque dans nos pays respectifs pour promouvoir le développement d'industries fondées sur la science et les connaissances;

2) *Mesures visant à encourager les institutions du Sud à prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir les connaissances et les techniques dans les pays en développement*

- Création d'un fonds d'affectation spéciale pour la promotion des connaissances et des techniques dans le Sud. La mise de fonds initiale pourrait être financée par des contributions volontaires des gouvernements, du secteur privé, de fondations et d'autres organisations. Le Président du Groupe des 77 devrait prendre l'initiative de créer ce fonds et rendre compte à ce sujet à la Réunion ministérielle suivante;
- Création d'un consortium pour les connaissances et les techniques regroupant des membres des gouvernements, du secteur privé et d'autres organisations compétentes, qui se réunirait périodiquement pour encourager l'établissement de coentreprises scientifiques et techniques dans le Sud. Le Président du Groupe des 77 devrait prendre l'initiative de créer ce consortium et rendre compte à ce sujet à la réunion ministérielle suivante;
- Adoption de mesures visant à encourager les organisations scientifiques et les instituts de recherche Sud-Sud en matière de science et de technique à développer leurs programmes de bourses et de formation et à établir des alliances stratégiques dynamiques avec les gouvernements, les entreprises privées et publiques, les universités, les laboratoires et la société civile;
- Mise à profit des technologies des communications et de l'information pour le développement du Sud en adoptant des politiques et des mesures propres à réduire l'écart existant entre les pays développés et les pays en développement dans ce domaine, en renforçant les réseaux informatiques régionaux, sous-régionaux et interrégionaux et en les reliant aux réseaux mondiaux;
- Création d'un réseau Sud-Sud liant les institutions de recherche-développement et d'autres centres de pointe en vue de renforcer les efforts que consent le Sud pour établir des programmes de recherche-développement stratégiques Sud-Sud en vue de la mise au point de vaccins, de médicaments et de moyens de diagnostics pour la prévention et la guérison des principales maladies transmissibles du Sud, telles que la malaria, la tuberculose et le sida;
- Envisager au plus tôt la possibilité de convoquer une réunion Sud-Sud de haut niveau sur la science et la technologie en vue de formuler des stratégies d'ensembles et des politiques précises à même de promouvoir dans le Sud la science et la technique;

3) *Mise en valeur des ressources humaines potentielles du Sud, y compris des expatriés, au profit des pays en développement et pour résoudre les problèmes liés à l'exode des compétences*

- Instauration dans nos pays de conditions qui permettent de conserver nos ressources humaines;

- Encouragement des transferts de compétences techniques Sud-Sud, et, à cet égard, renforcement sans retard du Programme des Volontaires des Nations Unies en vue de transfert de compétences techniques entre pays du Sud;
- Adoption de mesures visant à encourager les instituts de recherche et les organisations scientifiques du Sud à ouvrir des antennes dans les pays développés. On pourrait persuader des scientifiques, des experts et des chercheurs universitaires originaires de pays du Sud et expatriés de les diriger;
- Demander au Président du Groupe des 77 de prendre, en étroite coordination avec les sections compétentes du Groupe des 77, les dispositions voulues pour obtenir que les organisations compétentes du système des Nations Unies promeuvent des programmes d'attachés de recherche, en particulier dans les domaines des communications, de l'information et de la biotechnologie. Ces programmes permettraient aux scientifiques et aux experts travaillant et vivant dans les pays du Sud d'avoir des échanges avec leurs collègues des pays du Nord sans avoir à quitter définitivement leur pays et d'intensifier l'échange de données d'expérience et de connaissances aux fins de la diffusion universelle du savoir;

4) *Instauration d'un environnement international stable pour permettre aux pays du Sud d'accéder aux connaissances et aux techniques et promotion du rôle central de l'Organisation des Nations Unies touchant l'élimination des divers obstacles qui empêchent les pays du Sud d'acquérir des connaissances et des techniques*

- Demander au Président du Groupe des 77 de s'employer, en coordination avec les diverses sections du Groupe des 77, à renforcer aux Nations Unies la Commission de la science et de la technique au service du développement et les accords entre les organismes du système des Nations Unies, y compris l'UNESCO et les commissions régionales, traitant des connaissances et des techniques, notamment en promouvant dans le programme de travail des commissions compétentes des Nations Unies l'examen annuel de la question de la science et de la technique;
- Demander une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies en matière de science et de technique au service du développement, afin de permettre aux pays en développement de participer à une économie fondée sur les connaissances et d'élaborer des programmes utilisant la science et la technique comme moteurs du développement;
- Augmenter les investissements publics dans les techniques au service du développement et oeuvrer pour que le transfert de technologie vers les pays en développement ait lieu à des conditions préférentielles; inviter les pays développés et les organisations internationales à adopter des politiques et des programmes propres à permettre aux pays en développement de tirer profit, d'une manière mesurable, des innovations techniques, qu'elles relèvent du secteur public ou du secteur privé;
- Oeuvrer pour la mise en pratique des clauses des articles 7 et 8 de l'Accord sur les ADPIC qui facilitent l'accès aux techniques déjà disséminées et au transfert de celles-ci et explorer les bénéfices que pourraient en tirer les pays en développement, notamment les pays les moins avancés. À cet égard, inviter les pays en développement à engager des consultations avant les réunions internationales portant sur l'examen de l'accord sur les ADPIC en vue de dégager une

position commune sur ce point. De plus, déployer des efforts pour que les futurs accords ayant à voir avec les ADPIC contiennent des clauses sur le transfert de techniques des pays développés aux pays en développement à des conditions concessionnelles et préférentielles;

- Inviter le Président du Groupe des 77 à explorer la possibilité de formuler des propositions de façon que l'accord sur les ADPIC promeuve le développement des pays en développement, dont la possibilité d'un code de conduite destiné à tous les pays et que faciliterait l'accès aux techniques déjà disséminées et au transfert de celles-ci, dans des termes concessionnels et préférentiels, des pays développés aux pays en développement;
- S'employer à appliquer intégralement les dispositions des divers accords et conventions, de manière à veiller à ce que les brevets relatifs à des inventions fondées sur des connaissances traditionnelles sous toutes leurs formes, dont celles de communautés autochtones, ne soient déposés qu'après avoir obtenu le consentement préalable des pays en développement concernés et conclu un accord touchant le partage des redevances avec lesdits pays qui détiennent des réserves de biodiversité et des connaissances traditionnelles. S'employer à répondre à la nécessité évidente et urgente de protéger efficacement les biotechniques autochtones mises au point au fil des siècles et veiller à ce que les redevances perçues sur des brevets soient versées aux inventeurs;
- S'employer à renforcer les organismes des Nations Unies chargés de la science et de la technique, notamment en favorisant l'exécution du Programme d'action de Vienne pour la science et la technologie au service du développement, adopté en 1979;
- Rendre universellement accessibles des techniques appropriées ayant fait leurs preuves et des médicaments essentiels non nocifs et bon marché en vue de prévenir et de réduire la pandémie du VIH et d'autres maladies contagieuses, ainsi que de mettre un terme à leurs retombées catastrophiques dans les pays en développement sur les plans humain et économique.

IV. Coopération Sud-Sud

1. La coopération Sud-Sud est un outil extrêmement important pour le développement et le renforcement de l'indépendance économique des pays en développement et la réalisation du développement, et un moyen d'assurer la participation équitable et efficace des pays en développement au nouvel ordre économique mondial. La coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD) fait maintenant partie intégrante des relations entre les États du Sud et contribue utilement à la promotion des échanges d'idées, de données d'expérience, de connaissances, d'innovations techniques, de compétences et de connaissances spécialisées à travers de nombreux secteurs. Elle demeure également un vecteur essentiel pour l'élaboration de positions communes sur les questions intéressant les pays en développement dans les instances internationales.

2. Depuis la création du Groupe des 77 en 1964, nous avons formulé nombre de programmes, stratégies et plans d'action consacrés à la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons que le Mouvement des pays non alignés, cette autre importante plateforme du Sud, a aussi adopté des programmes Sud-Sud à orientation pratique. Ces

documents, pris dans leur ensemble, énoncent une philosophie générale et un cadre d'action visant à promouvoir le renforcement de la coopération entre nos pays dans de nombreux domaines, comme le commerce, les investissements, la coopération technique, l'industrialisation, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, ou encore la technologie.

3. Compte tenu de la situation économique mondiale prévalant actuellement, qui a été nettement influencée par le processus de la mondialisation, nous considérons qu'il est urgent de renforcer la coopération Sud-Sud. Nous notons toutefois que, bien que la coopération entre nos pays se soit généralement intensifiée, les progrès de ces dernières années n'ont pas été à la mesure de la nature globale des engagements pris dans les différentes déclarations et stratégies d'action. L'absence d'un suivi et d'une exécution efficaces a entravé la pleine exploitation des potentialités de la coopération Sud-Sud; elle en a également atténué les effets au cours des dernières années. Nous réaffirmons donc l'importance et la viabilité de la coopération Sud-Sud, compte tenu des disparités croissantes entre les niveaux de développement des pays en développement. La multiplication des contacts et des interactions est un élément supplémentaire qui contribue au renforcement de la coopération entre les pays du Sud.

4. Nous insistons sur la nécessité de prêter une attention spéciale aux pays les moins avancés compte tenu de leurs besoins particuliers, de sorte qu'ils puissent participer réellement aux programmes de coopération économique et sociale entre pays en développement, dans tous les domaines y afférents, et en tirer vraiment profit.

5. Les décisions prises dans les instances multilatérales au niveau mondial ayant généralement des effets directs sur les pays en développement, il est d'autant plus urgent que nos pays encouragent une intensification de la coopération et la coordination des efforts.

6. De plus, l'importance croissante des groupements et arrangements économiques sous-régionaux et régionaux entre pays du Sud constitue un moteur puissant concernant le renforcement de la coopération Sud-Sud. La diversité des expériences en matière de développement et du savoir-faire des pays en développement, ainsi que la similarité des besoins et des problèmes, offrent des possibilités pour l'accroissement de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale entre les pays en développement. Le potentiel de ces arrangements doit être exploité dans toute la mesure possible.

7. Nous sommes convaincus que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en tant que convention axée sur le développement, constitue un cadre approprié pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement, et que la coopération Sud-Sud devrait contribuer à sa mise en oeuvre. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de plate-forme d'action au second Forum Afrique-Asie (Niamey, 1998) et au second Forum Afrique-Amérique latine-Caraïbes (Bamako, 2000) en tant que contribution importante à l'application de ladite convention.

8. Alors que l'élimination de la pauvreté et un accès insuffisant aux services sociaux de base demeurent les principaux problèmes de la majorité du Sud, le secteur social offre de réelles complémentarités et fournit un vaste potentiel de coopération

réciproque efficace par la mise en commun des expériences, des ressources et des capacités institutionnelles entre pays en développement, selon que de besoin.

Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à prendre les décisions et mesures ci-après :

1) Relancer les initiatives visant à stimuler l'expansion des échanges et des investissements Sud-Sud afin d'accélérer la croissance économique et le développement du Sud

- Envisager un approfondissement et une expansion du Système global de préférences commerciales, afin d'améliorer ses effets, en examinant les moyens de rationaliser le processus de négociation pour un troisième cycle de négociations consacrées au Système global;
- Examiner l'exécution, les résultats et l'impact du Système global de préférences commerciales dans les pays en développement en vue de le consolider et de l'étendre; inviter le Président du Groupe des 77, en coopération avec la section de Genève, à organiser une réunion consultative intergouvernementale dès que possible, et demander à la CNUCED de contribuer à ce processus;
- Inviter le Président du Groupe des 77, en consultation avec le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Groupe des 77, à convoquer une réunion extraordinaire au cours de l'année, afin d'examiner les résultats des activités de la Chambre. Les modalités de son fonctionnement et son mandat, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, formuler un programme de travail précis et faire rapport périodiquement au Président du Groupe des 77 sur ses activités. Demander également au Président du Groupe des 77 de présenter des rapports réguliers sur les activités des chambres aux réunions ministérielles du Groupe;
- Renforcer les modalités et les mécanismes régissant la coopération Sud-Sud, notamment selon les groupements économiques régionaux, et d'autres institutions intéressées, tout en les améliorant et en les modifiant selon que de besoin;
- Intensifier la coopération et l'intégration aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional en ce qui concerne tous les modes de transport entre les pays en développement;
- Encourager les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à resserrer leur collaboration et leur coopération en mettant en oeuvre des arrangements et accords de transit existant entre eux et en envisageant d'autres en vue de renforcer l'efficacité et d'accroître le courant de commerce de transit, sans préjudice des intérêts des pays de transit. À cet égard, insister fortement sur la tenue de la Réunion ministérielle sur la coopération du transport de transit, prévue pour 2003;
- Inviter le Président du Groupe des 77 à encourager l'organisation régulière d'un forum des entreprises et d'une foire commerciale et d'investissement Sud-Sud, et à prendre d'urgence des mesures pour déterminer le lieu de la première foire commerciale et d'investissement et du premier forum prévus en 2002;

- Mieux tirer parti des complémentarités industrielles entre pays du Sud, notamment par la promotion d'initiatives concrètes dans le secteur industriel faisant intervenir les pays intéressés, afin d'augmenter la capacité de production et la valeur ajoutée dans les pays en développement, et de promouvoir les investissements Sud-Sud. Nous invitons dans ce contexte le Président du Groupe des 77 à solliciter, le cas échéant, l'appui des organismes des Nations Unies compétents dans cet effort;

2) *Renforcer la coopération dans les domaines monétaire et financier*

- Prendre note de la décision prise par la Chambre de commerce et d'industrie du Groupe des 77 d'établir une banque commerciale de développement dont le siège serait à Nairobi et les filiales dans toutes les régions du Groupe des 77, ainsi que du soutien financier fourni par le Gouvernement kényen pour une étude de faisabilité; prier instamment à cet égard la Chambre de commerce et d'industrie de présenter un rapport sur le projet ainsi que sur ses activités et modalités opérationnelles à la prochaine Réunion ministérielle du Groupe des 77 qui se tiendra à New York;
- Continuer à examiner la proposition relative à la création d'un fonds monétaire Sud-Sud, d'un fonds de développement économique et social Sud-Sud et d'un fonds de stabilisation des cours des produits de base Sud-Sud, dans le cadre de l'examen de l'étude de faisabilité de l'initiative concernant la création d'une banque des pays en développement entreprise par le Groupe des 77 en 1983 en tant que dispositif financier novateur du Sud permettant de créer des marchés des capitaux et faciliter le commerce et les investissements Sud-Sud, et inviter le Président du Groupe des 77 à faire rapport sur la question à la prochaine Réunion ministérielle du Groupe des 77;
- Établir au niveau national les arrangements institutionnels permettant de développer et de renforcer les marchés financiers dans les pays du Sud;
- Établir des liens entre les bourses des valeurs et les marchés des obligations secondaires des régions du Sud.

3) *Intensifier la coopération en vue de promouvoir le développement social, notamment le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines*

- Décider d'échanger des données d'expérience dans les domaines suivants :
 - i) Système de prestation de soins de santé efficace et orienté vers les plus démunis, en particulier en ce qui concerne les programmes de soins de santé primaires, de planification démographique et d'éducation, en particulier l'éducation de base, dans le Sud à partir des compétences et des ressources locales pouvant répondre aux différents besoins des communautés;
 - ii) Formules novatrices, notamment la création de centres d'excellence dans les pays du Sud pour une meilleure diffusion et une utilisation plus large des connaissances acquises dans le Sud en matière de développement social;
 - iii) Programmes réussis axés sur la jeunesse, les enfant et les femmes;
 - iv) Mécanismes et mesures d'incitation permettant d'attirer davantage de capitaux, en particulier pour l'industrie pharmaceutique, afin de développer la recherche et de trouver des remèdes à des prix abordables contre les maladies les plus répandues dans les pays du Sud;

v) Nouvelles mesures visant à encourager l'extension des autres formes de médecine existant dans le Sud;

- Inviter les gouvernements nationaux à compiler et diffuser des informations actualisées et les connaissances disponibles dans les pays, afin d'accroître l'interaction entre les pays en développement dans tous les domaines du développement social;
- Appliquer plus vigoureusement les accords de coopération technique Sud-Sud conclus aux niveaux bilatéral et multilatéral dans les domaines économiques, social, scientifique et culturel, et inviter les gouvernements nationaux à échanger des informations sur les systèmes de coopération technique qu'ils ont mis en place avec succès;
- Inviter les États membres à se consulter et à harmoniser leurs positions, si nécessaire, avant les conférences générales annuelles des organisations intergouvernementales pertinentes;

4) *Promouvoir la coopération et les accords multilatéraux en vue de développer la coopération Sud-Sud*

- Inviter les pays membres du Groupe des 77 à contribuer à l'augmentation des ressources du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, conformément à la décision adoptée à ce sujet par la vingt et unième Réunion ministérielle annuelle du Groupe des 77, tenue en septembre 1997 à New York, et inviter le Président du Groupe des 77, en coordination avec le Président du Comité d'experts du Fonds, à intensifier leurs efforts en collaboration avec des pays développés, les organisations internationales compétentes et le secteur privé en vue d'accroître les ressources du Fonds, et inviter le Président du Groupe des 77 à faire rapport sur la question lors de la prochaine Réunion ministérielle du Groupe;
- Inviter les pays en développement et les pays développés à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale du PNUD sur la coopération Sud-Sud, afin d'appuyer la promotion et l'exécution des projets et initiatives Sud-Sud adoptés par le Sommet du Sud du Groupe des 77, et inviter le Président du Groupe des 77 et l'Administrateur du PNUD à faire rapport sur la question à la prochaine Réunion ministérielle du Groupe;
- Inviter le Président du Groupe des 77 à prendre les mesures nécessaires pour assurer la publication, en collaboration avec le Groupe du PNUD chargé de la CTPD, d'un rapport annuel sur la coopération Sud-Sud qui comprendra, entre autres, les programmes de coopération économique et technique entre pays en développement mis en oeuvre par les États membres, et une liste des interlocuteurs nationaux chargés de ces questions;
- Encourager la constitution, par le Groupe spécial de la CTPD, d'un réseau d'interlocuteurs des pays en développement, dans le cadre de la création d'un réseau multidimensionnel d'informations pour le développement;
- Revitaliser le rôle de divers comités d'action du Groupe des 77 dans différents domaines de coopération, comme le prévoit le Programme d'action de Caracas, et inviter le Président du Groupe des 77 à proposer des mécanismes et des arrangements à cette fin;

- Inviter l'Administrateur du PNUD à renforcer le Groupe de la CTPD comme interlocuteur de l'ONU pour la coopération Sud-Sud, en préservant son identité distincte et en fournissant des ressources suffisantes pour assurer la pleine application des décisions du Sommet du Sud relevant de son domaine de compétence, et lui permettre de s'acquitter de ses tâches et responsabilités;
- Inviter le Président du Groupe des 77 à tenir des consultations afin de déterminer le lieu de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la CEPD, qui sera organisée au cours du deuxième semestre de 2000 en Afrique, et de garantir la tenue régulière de réunions du Comité, et faire rapport à la prochaine Réunion ministérielle du Groupe des 77 sur la question;
- Encourager un recours plus large à des experts de pays en développement dans les programmes et projets du système des Nations Unies exécutés dans ces pays, et inviter le Président du Groupe des 77 à prendre les mesures nécessaires à cet effet;
- Déterminer et évaluer nos besoins et nos capacités, et les faire connaître aux autres pays en développement, afin de promouvoir les complémentarités et d'accroître la coopération Sud-Sud;
- Encourager les pays en développement partenaires, à prendre des mesures efficaces pour une mise en oeuvre rapide des projets énumérés à l'annexe I. À cet égard, envisager l'établissement d'un dossier de projets sur une base continue;
- Inviter les pays en développement à promouvoir de nouvelles initiatives sur la coopération sous-régionale, afin d'accélérer le développement économique;
- Inviter les organisations internationales et les pays développés à contribuer davantage à la promotion de la coopération Sud-Sud par des arrangements triangulaires;
- Inviter les pays en développement à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer l'appui institutionnel à la coopération Sud-Sud, afin de maximiser les potentialités de cette coopération pour les pays en développement;
- Convoquer une conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud en 2003 et inviter le Président du Groupe des 77 à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre cette décision, et de faire périodiquement rapport aux prochaines réunions ministérielles annuelles du Groupe des 77;
- Ouvrir pour la mise en oeuvre des plate-forme d'action Afrique-Asie, Afrique-Amérique latine-Caraïbes concernant l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification, et appeler la communauté internationale à soutenir à fond ces initiatives rentables et efficaces.

V. Relations Nord-Sud

1. Nous sommes profondément préoccupés par l'état actuel des relations Nord-Sud et par le relâchement des engagements pris par les pays développés concernant la coopération internationale en faveur du développement qui en étaient la marque principale avant les années 80. La période de l'après-guerre froide, avec ses promesses de dividendes de la paix, n'a pas répondu aux espoirs et aux attentes du monde

en développement. En revanche, nous avons constaté que les pays développés semblaient moins déterminés à promouvoir la coopération internationale en faveur du développement. Nous avons en même temps noté avec inquiétude que l'adhésion au multilatéralisme s'émoissait, ce qui affectait négativement la coopération internationale pour le développement. En fait, malgré la prospérité croissante du Nord, le volume des fonds alloués au développement au titre de l'aide multilatérale, y compris l'APD, n'a cessé de diminuer au cours des années.

2. Nous avons aussi noté avec préoccupation que le rôle de l'ONU dans la prise de décisions concernant les grandes questions économiques internationales devenait de plus en plus marginal; les décisions étaient maintenant prises essentiellement par les institutions de Bretton Woods qui, du fait du système de vote pondéré, sont en fait contrôlées par les pays développés, et par l'OMC, où ces pays s'efforcent d'appliquer des procédures décisionnelles non transparentes et non participatives, contraires aux intérêts des pays en développement. Cette évolution a affecté négativement la poursuite d'un dialogue constructif et efficace entre le Nord et le Sud visant à renforcer la coopération économique internationale.

3. Nous considérons que la création d'un système économique international stable en faveur du développement exige la reprise d'un dialogue Nord-Sud effectif pour redynamiser la coopération internationale axée sur le développement et la démocratisation des mécanismes mondiaux de prise de décisions économiques. Nous sommes fermement convaincus qu'une telle coopération devrait être conçue d'une manière jugée juste et équitable par les pays en développement, et contribuant à mobiliser la volonté politique de tous les pays d'instaurer un dialogue constructif fondé sur le partenariat, le partage commun, mais différencié, des responsabilités, l'avantage mutuel et une interdépendance véritable.

4. Une reprise du dialogue Nord-Sud dans un tel contexte devrait, à notre avis, avoir deux objectifs principaux, d'une part le recentrage des relations internationales sur le développement et de l'autre, le rééquilibrage du système économique international au sein duquel les pays en développement sont clairement désavantagés par rapport aux pays développés.

5. Pour dynamiser les relations Nord-Sud et leur faire jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale, nous devons analyser en détail les obstacles qui ont entravé le déroulement de ces relations. Nous ferons aussi le point de nos atouts potentiels et effectifs en vue de formuler des stratégies pour surmonter ces difficultés.

6. Dans le cadre du dialogue Nord-Sud, il faut prêter une attention spéciale à la solution de problèmes cruciaux pour les pays en développement, tels que les restrictions à l'essor du commerce international, la volatilité et l'instabilité du système financier international et la réduction draconienne des courants financiers dans des termes et sous des conditions de faveur aux pays du Sud; l'écart technologique grandissant entre le Nord et le Sud; l'inquiétante dette extérieure des nations en développement et la distribution extrêmement inégale du revenu mondial au détriment des économies les plus vulnérables.

7. La mondialisation et toute négociation multilatérale sur l'agriculture doivent tenir pleinement compte des préoccupations et des besoins particuliers, y compris ceux liés à la sécurité alimentaire et à l'emploi rural, des pays en développement dont l'économie demeure essentiellement agricole.

8. Reconnaissant que la sécurité alimentaire est une question importante, nous demandons la mise en oeuvre rapide de la décision de la Réunion de Marrakech sur les mesures concernant les retombées éventuellement négatives du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets d'aliments.

9. Pour assurer la reprise de l'économie mondiale, il faudra rétablir la confiance dans le système commercial international et offrir de nouvelles possibilités aux pays du Sud pour qu'ils puissent accéder aux marchés des pays développés. À cette fin, les négociations commerciales multilatérales devraient accorder une attention particulière à la dimension du développement dans les accords commerciaux internationaux. De même, le principe de non-réciprocité ainsi que le maintien et la pleine application d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement devraient être fermement ancrés dans le système commercial international.

10. Soucieux de promouvoir les relations Nord-Sud, nous soulignons qu'il est indispensable que les pays développés abrogent les lois et réglementations ayant des effets extraterritoriaux négatifs, ainsi que les autres mesures économiques coercitives prises unilatéralement, qui sont contraires aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes régissant le système commercial multilatéral.

11. Gravement préoccupés par l'impact des sanctions économiques sur la population civile et la capacité de développement dans les pays concernés, nous exhortons la communauté internationale à épuiser toutes les méthodes pacifiques avant de recourir à des sanctions qui ne devraient être prises qu'en dernier ressort. Ces sanctions, le cas échéant, devraient être prises en accord total avec la Charte des Nations Unies avec des objectifs et un calendrier précis, des clauses d'examen périodiques, des conditions de levée précises et ne jamais être utilisées comme forme de punition ou de représailles.

12. Gravement inquiets devant l'attaque aérienne contre le laboratoire pharmaceutique El-Shifa au Soudan le 20 août 1998, nous reconnaissons que celle-ci a eu un impact négatif sur le développement économique et social de ce pays et nous exprimons notre solidarité et notre soutien permanent à sa demande que cette question soit analysée d'une façon juste en accord avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous, chefs d'État et de gouvernement, nous engageons à prendre les décisions et les mesures ci-après :

1) Encourager un nouveau partenariat Nord-Sud afin de promouvoir un consensus sur les principaux aspects des relations économiques internationales et du développement

- Relancer le dialogue Nord-Sud et, à cette fin, inviter le Président du Groupe des 77 à prendre les mesures nécessaires pour informer rapidement nos partenaires des pays développés des préoccupations et des intérêts du Groupe des 77, notamment par le biais des réunions du G-8, et prendre les mesures requises pour renforcer les accords internationaux en vigueur au sein du système des Nations Unies, en coordination avec d'autres groupements du Sud;
- Demander au Groupe consultatif de haut niveau de personnalités éminentes du Sud, tout en préparant son rapport au sujet de la mondialisation et de son inci-

dence sur les pays en développement, d'y inclure une évaluation d'ensemble du dialogue Nord-Sud;

- Contribuer à la formulation d'une stratégie internationale globale pour inverser le déclin de l'APD, atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés d'ici à la fin de la première décennie du XXI^e siècle, et, dans le cadre de cet objectif, assurer une tranche de 0,15 % aux pays les moins avancés, en s'efforçant de leur consacrer 0,20 % en l'an 2000;
- Oeuvrer pour l'élimination complète de la dette extérieure intenable des pays en développement et réaffirmer la nécessité d'un règlement juste et durable qui aille jusqu'à ses causes structurelles et prévienne la répétition de ce phénomène à l'avenir. À cet égard, nous attachons une priorité spéciale à la création de conditions appropriées dans le monde pour alléger l'instabilité financière, garantir les réformes institutionnelles nécessaires et relancer les cours financiers vers les pays du Sud et d'autres moyens de financement du développement;
- Nous nous félicitons – tout en la soutenant pleinement – de la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001, conformément au mandat de l'Assemblée générale. À cet égard, nous prions instamment tous les pays, les organisations internationales, les fonds et les programmes et les institutions financières internationales à participer réellement à ses préparatifs de façon qu'il puisse en résulter des résultats significatifs à mettre en oeuvre;
- Contribuer à l'instauration d'un environnement économique international favorable à la pleine application des accords issus des Négociations d'Uruguay concernant, notamment, la mise en oeuvre et le renforcement des mesures relatives au traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement, le Système généralisé de préférences et le bon fonctionnement de tous les principes d'un système commercial multilatéral ouvert, y compris son universalité;
- Promouvoir la prise en compte du secteur agricole dans les règles de l'OMC ainsi que l'examen des problèmes spécifiques des pays à économie essentiellement agraire, des petits pays insulaires en développement et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;
- En vue de renforcer l'incorporation du secteur agricole dans les règles de l'OMC, prendre les mesures requises à même de permettre d'aborder à fond les problèmes spécifiques des économies en développement à prédominance agraire, des États insulaires en développement et des pays en développement importateurs nets d'aliments;
- Continuer d'encourager les grands pays du Nord, en particulier les membres du G-8, à mieux coordonner leurs politiques macroéconomiques avec les objectifs de développement du Sud;
- Appuyer l'introduction de réformes à même de conduire à la mise en place d'une nouvelle architecture financière permettant aux pays en développement de participer pleinement à l'élaboration des politiques économiques internationales et à un fonctionnement stable, transparent et démocratique du système financier international;

- Encourager l'intégration effective de tous les pays dans le système commercial international, notamment en améliorant les capacités d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et en surmontant le problème de la dette, et s'efforcer d'instaurer dans nos pays des conditions propres à attirer des courants financiers adéquats, y compris l'APD et procéder à des réformes institutionnelles et en luttant contre l'instabilité financière;
- Contribuer à faire en sorte que le rééchelonnement de la dette ou son annulation soit financé à l'aide de ressources supplémentaires et non au détriment d'autres formes d'APD;
- Veiller à ce que l'OMC acquière dès que possible une composition universelle, afin de renforcer le système commercial multilatéral. Nous sommes fermement convaincus que les pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'OMC devraient recevoir l'assistance nécessaire, et obtenir des conditions comparables aux obligations contractées par les pays en développement et les pays les moins avancés membres de l'organisation. Nous demandons instamment à tous les membres de l'OMC de s'abstenir d'imposer des conditions excessives ou difficiles à respecter aux pays en développement qui souhaitent devenir membres de l'organisation. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de mettre en place un processus d'adhésion transparent, rationalisé et accéléré, conformément aux règles et disciplines de l'OMC;
- Inviter la CNUCED, en coopération étroite avec la Section de Genève, à instaurer et à poursuivre un programme d'instruments de politiques commerciales à même de promouvoir la dimension du développement dans le système commercial multilatéral;
- Prôner une solution aux graves problèmes d'environnement en partant de la reconnaissance de la dette écologique du Nord et du principe des responsabilités communes mais différenciées entre pays développés et pays en développement, en soulignant la nécessité d'un accès dans des conditions de faveur aux ressources financières et aux techniques appropriés afin d'assurer un développement durable, comme prévu à l'Action 21;

2) *Rendre à l'ONU son rôle de premier plan dans les questions concernant l'économie mondiale, le développement et la coopération internationale*

- Inviter le Président du Groupe des 77 à inscrire la question du rôle de l'ONU dans les questions liées à l'économie mondiale, au développement et à la coopération internationale à l'ordre du jour provisoire des réunions ministérielles annuelles du Groupe des 77, ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions de soutien;
- Compte tenu de l'important essor des activités des sociétés transnationales, notamment du nombre croissant de mégafusions entre sociétés de pays développés, ainsi que des achats transfrontières dans les pays en développement, appeler la CNUCED à suivre ces activités et à analyser leurs implications économiques, sociales et environnementales pour le Sud, en vue d'en maximiser les avantages potentiels et d'en minimiser les effets négatifs éventuels;
- La contribution des sociétés transnationales à la croissance économique soutenue et au développement durable est déterminée par leur stratégies mondiales, autrement par la recherche d'une compétitivité accrue et de profits toujours plus gros. Ce qui n'est pas forcément compatible avec la création d'emplois et

avec les objectifs du développement dans beaucoup de pays en développement. Aussi invitons-nous les institutions internationales pertinentes à aborder ce dilemme en vue d'assurer un équilibre entre ces deux objectifs. À cet égard, nous demandons à la CNUCED et à l'OIT d'étudier, dans le cadre de leur compétence respective, les tendances à la fusion de sociétés transnationales et les retombées de ce phénomène sur le chômage et sur la compétitivité dans les pays en développement. Nous appelons aussi les sociétés transnationales à intégrer les objectifs du développement dans leurs stratégies commerciales.

VI. Suivi institutionnel

1. L'établissement d'un secrétariat du Groupe des 77, tel que recommandé par diverses réunions ministérielles et réunions de section du Groupe des 77, demeure une question d'actualité, encore que la mise en place d'un dispositif rationnel de gestion des affaires du Groupe constitue une priorité plus immédiate. En dépit de leur imprécision, les modalités de fonctionnement ont permis jusqu'ici de fournir un appui raisonnable aux activités du Président et de l'ensemble des membres du Groupe des 77; toutefois, compte tenu de la grande diversité des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement et de l'expansion des programmes de l'ONU au cours des 20 dernières années, nous devons maintenant adopter des procédures mieux structurées pour la gestion des affaires du Groupe. À cette fin, nous avons décidé de renforcer les modalités de fonctionnement du Bureau du Président du Groupe des 77 à New York, telles que définies, il y a 20 ans, par le Programme d'action de Caracas, et comme l'avaient recommandé le Groupe des 77 à sa vingt et unième Réunion ministérielle annuelle, tenue en septembre 1997 à New York, et les présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 à leur vingt-sixième réunion, tenue en avril 1999, dans le but de restructurer le Bureau du Président du Groupe des 77 pour en faire un secrétariat exécutif cohérent.
2. Nous décidons, pour permettre au Président du Groupe des 77 d'entreprendre dès que possible le renforcement des structures du Bureau du Président du Groupe, d'une contribution annuelle d'un montant de 5 000 dollars, et invitons les pays pouvant verser des contributions plus importantes à le faire.
3. Nous invitons le président du Groupe des 77 à examiner dans des délais appropriés la complémentarité et l'harmonisation de plusieurs programmes d'action de coopération Sud-Sud adoptés par différents groupements et organisations Sud-Sud. Pour harmoniser les positions du Sud, il faut explorer les secteurs où des synergies sont possibles, compte tenu du Programme d'action envisagé par le Mouvement des pays non alignés, le Groupe d'économistes et d'autres groupes du Sud.
4. Pour promouvoir la pleine application et le suivi des décisions adoptées par le Sommet du Sud, nous décidons de créer d'urgence un fonds spécial, avec un objectif minimal de 10 millions de dollars. Pourront verser des contributions volontaires au fonds les pays membres du Groupe des 77, d'autres pays en développement, les pays développés, les organismes des Nations Unies intéressés, d'autres organisations concernées et d'autres partenaires du développement, comme le secteur privé et des fondations. À ce sujet, nous invitons le Président du Groupe des 77 à faire rapport sur les statuts et les modalités de fonctionnement du fonds à la prochaine Réunion ministérielle du Groupe des 77.

5. Invite la réunion annuelle des présidents/coordonnateurs de sections du Groupe des 77 qui se tiendra en 2000 d'envisager les moyens d'améliorer les mécanismes de coordination entre celles-ci, en vue de renforcer les arrangements en cours pour faire progresser les positions du Groupe des 77 aux Nations Unies et faire rapport sur ses délibérations et ses consultations à la prochaine Réunion ministérielle.

6. Nous décidons de mettre en place un programme de recherche, notamment en établissant des liens étroits avec les instituts de recherche du Sud qui peuvent effectuer des analyses approfondies intéressant directement les travaux du Groupe des 77, tout en soulignant la nécessité de maximiser les travaux des institutions de recherche du Sud, afin de renforcer les capacités de recherche institutionnelle du Groupe des 77.

7. Nous décidons de constituer des groupes d'experts chargés, dans le cadre de leurs compétences individuelles, d'examiner et de commenter les ordres du jour des principales conférences multilatérales en vue de fournir des orientations au sujet des objectifs des pays en développement que devraient refléter lesdites conférences.

8. Nous invitons le Président du Groupe des 77 à mettre en place un mécanisme de contrôle, d'analyse, d'identification, de gestion, de suivi et d'évaluation pour veiller à l'efficacité de la mise en oeuvre de ses projets et initiatives Sud-Sud – examen à mi-parcours, établissement de calendriers d'exécution pour les projets de développement économique et social, renforcement des capacités et valorisation des ressources humaines. Ce mécanisme doit comprendre l'analyse des initiatives de coopération qui font partie de l'ensemble des projets prévus au chapitre IV de coopération Sud-Sud (point 4, alinéa 10) et dans les autres sources éventuelles de financement dans le but de préciser et d'obtenir des fonds pour leur réalisation selon les disponibilités de nos pays en devises, en monnaie locale, en services techniques, en espèces, etc., ainsi que les fonds provenant d'organisations intergouvernementales, de banques régionales de développement, de donateurs des pays développés, de fondations et d'organisations non gouvernementales ainsi que du domaine privé et universitaire.

9. Nous invitons le Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero, en étroite coordination avec le Président du Groupe des 77, à prélever chaque année des ressources sur chaque cycle de projet du Fonds d'affectation spéciale, afin de financer la mise en oeuvre des décisions du Sommet du Sud dans différents secteurs, en tenant compte des directives d'utilisation du Fonds.

10. Nous décidons de convoquer le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 en 2005 et invitons le Président du Groupe des 77 à prendre les dispositions nécessaires et à faire régulièrement un rapport aux réunions ministérielles annuelles du Groupe des 77 à ce sujet.